



REPUBLIQUE DU SENEGAL

-----  
**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**  
-----

**INSTITUT SUPERIEUR DES TRANSPORTS**  
MEMBRE DU GROUPE SUP DE CO DAKAR



Point E, Rue 3 prolongée x Boulevard de l'est -  
BP 21354 - Dakar - Sénégal  
Tél : 338599595 - Fax: 338605202



7, Ave Faïdherbe Dakar-Sénégal  
Tél : 338496919 Fax : 338215074  
[www.supdeco.sn](http://www.supdeco.sn)

Mémoire de fin d'études  
pour l'obtention du Diplôme de Maîtrise (Master 1)  
en Transport et Logistique

**ANALYSE DE L'ASSISTANCE ALIMENTAIRE AU SENEGAL**  
**Croix-Rouge Sénégalaise**

**PRÉSENTÉ PAR**  
*Mlle Monique Daba SENE*  
**SOUS LA DIRECTION DE**  
*M. Ibrahima BALL*  
*Logisticien au CICR*

Année académique  
2011-2012

# ***Dédicaces***

Au terme de ce mémoire, je tiens avant tout à rendre grâce à Dieu le Tout Puissant, le Très Miséricordieux, pour la santé, la persévérance et toutes les autres vertus qu'il a bien voulu m'accorder tout au long de ma vie et notamment durant cette année de formation.

Je rends hommage à mes parents pour la bonne éducation qu'ils m'ont donnée.

## **Je dédie ce travail à :**

- ❖ Mes parents qui m'ont soutenu et encouragé dans les moments les plus difficiles, pour tous les efforts qu'ils ont consenti pour ma réussite, qu'ils trouvent à travers ce travail la récompense à leurs efforts et la matérialisation de leur amour et du sens de responsabilité qu'ils m'ont communiqué.
- ❖ Ma seconde maman Isabelle MUGNIER pour son soutien moral et financier.
- ❖ Mes frères et sœurs, sachez que seul le courage, la discipline et la persévérance sont sources de réussite et que le travail vous exhorte à faire autant et même plus.
- ❖ Mes oncles, mes tantes, mes cousins et cousines leur soutien et encouragements.
- ❖ Mes amis(es) Sophie, Mamy, Albert, Anne Bernadette, Nazaire, Chantal, Marie, Jeanne Marie, Bijou, Jacqueline, Joe, Patrice, Léon, Augustin, Simon, Jaco, Fidèle et autres.
- ❖ Mes amies et camarades de promotion à savoir Esther, Mijo, Awa SECK, Coumba BA et autres.
- ❖ Toute la famille SENE pour leur hospitalité et leur soutien.

# **Remerciements**

J'exprime mes sincères remerciements à Mme Isabelle MUGNIER, grâce à elle j'ai pu reprendre mes études et toute sa famille pour leur soutien.

Je remercie également M Ousmane BADJI, qui m'a mis en rapport avec la Croix-Rouge.

Je tiens à rendre un hommage particulier à M Ibrahima Laye THIOME chef du Département des Opérations et de la Logistique ainsi qu'à tout le personnel et les volontaires de la Croix-Rouge Sénégalaise pour leur accueil chaleureux et leur aimable collaboration.

Aussi, j'aimerais remercier le corps professoral et administratif Directeur de l'Etablissement IST du groupe Sup De Co sous la direction de M Alassane FALL pour m'avoir permis d'améliorer ma formation et de la compléter.

Un remerciement particulier à Albert DIONE, Marie VAN BOXSOM, et Emmanuel B. SARR pour leur soutien.

Enfin, j'adresse mes sincères remerciements à Ibrahima BALL mon directeur de mémoire.

# Liste des sigles

**CE:** Commission Européenne

**CEDEAO:** Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest

**CICR:** Comité international de la Croix-Rouge

**CRS:** Croix-Rouge Sénégalaise

**DSRP:** Documents de stratégie de Réduction de la Pauvreté

**FAO:** Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**FICR:** Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

**FIDA:** Fonds International de Développement Agricole

**GOANA:** Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance

**HCR:** Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

**LBSA:** Ligne Budgétaire pour la sécurité et l'Aide Alimentaire

**LOASP:** Loi d'Orientation Agro-Sylvio-Pastorale

**MAG:** Malnutrition Aigue Globale

**MAS:** Malnutrition Aigue Sévère

**ONG:** Organisation Non Gouvernementale

**ONU:** Organisation des Nations Unies

**PAM:** Programme Alimentaire Mondiale

**PNAR:** Programme national d'Autosuffisance en Riz

**PNASA:** Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire

**PNUD:** Programme des Nations Unies pour le Développement

**REVA:** Plan de Retour Vers l'Agriculture

**SCA:** Stratégie de Croissance Accélérée

**UA:** Union Africaine

**UE:** Union Européenne

**UNICEF:** Organisme humanitaire des Nations Unies pour l'enfance

**ZAR:** Zone à Risque

# Liste des figures

**Figure 1:** Cartographie de la situation alimentaire

**Figure 2:** Regroupement des jeunes de la camaraderie Croix-Rouge de Tambacounda

**Figure 3:** Entrepôt de stockage de la communauté rurale de Nétéboulou, Région de Tambacounda

**Figure 4:** Lieu de stockage de la communauté rurale de Dakately, Région de Kédougou, Département de salémata.

**Figure 5:** Moyen de transport de la Croix-Rouge

**Figure 6:** Tarmagal

**Figure 7:** Vérification du logisticien dans le magasin de stockage de la Communauté Rurale de Dialacoto région de Tambacounda

**Figure 8:** Articles distribués aux populations dans la région de Kédougou

# Introduction

« *Qui ne dîne pas ne dort pas !* ».

Depuis toujours, les catastrophes qu'elles soient d'ordre naturelles, ou non, touchent des populations entières dans le monde, de manière hasardeuse et non prévisible. Ces populations se trouvant démunies n'ont pas les ressources nécessaires pour faire face à ces situations et sont dans l'obligation d'avoir recours à l'aide internationale.

Les interventions humanitaires se déroulent dans des situations très perturbées et conflictuelles et reposent sur deux piliers fondamentaux : la protection et l'assistance. Dans des situations aussi chaotiques, il est primordial que les missions puissent se référer à certaines normes afin de pouvoir coordonner au mieux l'arrivée de l'aide sur place et sa distribution équitable aux victimes.

En effet, les ONG jouent un rôle de protection envers les populations locales en leur permettant de disposer d'un minimum vital pour survivre et de faire respecter les Droits de l'Homme dans leur pays.

On a vu se développer en France, ces dernières années, une forte volonté de la part des entreprises de s'engager dans les causes humanitaires. Elles le font sous forme de mécénat, souvent à l'aide de fondations, en faisant pour la majorité des dons en nature.

Les entreprises apportent leur soutien sans chercher de contrepartie directe, en effet, cela leur sert d'outil de communication en se valorisant auprès de l'opinion publique.

C'est le cas de la Fondation Internationale Carrefour, indépendante du groupe de grande distribution, qui s'investit auprès des victimes de catastrophes et qui finance de projets d'insertion gérés par des associations locales à travers le monde.

Les fondations deviennent alors une source majeure de collecte de dons en nature, rapide et organisée.

Ces dons peuvent provenir d'organisations, d'entreprises privées ou de personnes. Ceux-ci peuvent être récoltés tout au long de l'année sous forme de dons spontanés ou au moment de catastrophes grâce à des appels aux dons de la part des organisations. Dans ce cas elles doivent identifier au

préalable les besoins nécessaires afin d'orienter les donateurs et éviter d'avoir à gérer des dons « inutiles ». En effet, les dons non utilisables posent un problème de stockage et mobilisent une main d'œuvre qui pourrait être mise à profit pour des tâches plus urgentes.

Par ailleurs il faut noter que la production de la campagne agricole 2011/2012 au Sénégal a connu de fortes baisses par endroits à cause de l'installation tardive de l'hivernage, des pauses pluviométriques, de l'arrêt précoce des pluies et de la mise en place tardive des intrants, notamment l'urée." En effet, la production de céréales accuse une baisse de 36% et celle de l'arachide de 59% par rapport à la campagne précédente et respectivement de 20% et 31% par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

Au cours du mois de novembre 2011, la FAO et le PAM en collaboration avec le Gouvernement ont conduit une enquête pour l'identification des zones à risque d'insécurité alimentaire. A l'issue de cette mission 85 zones à risques (ZAR) ont été identifiées.

Ces zones ont été classées en fonction du degré de la baisse de la production estimée lors des focus group, des types de moyens d'existence, des niveaux d'insécurité alimentaire et de la prévalence de la MAG de la région ou du département dont elles relèvent. Trente et une (31) zones étaient classées à risque très élevé, trente (30) à risque élevé et vingt quatre (24) à risque modéré.

Afin d'évaluer la sécurité alimentaire des ménages des 85 ZAR identifiées, le Gouvernement et le PAM en collaboration avec certaines ONG (OXFAM America, Word Vision, Croix-Rouge Sénégalaise) ont entrepris une mission à l'intérieur du pays en février 2012".

Aujourd'hui une personne sur cinq souffre de la faim et de la malnutrition, avec des conséquences parfois irréversibles sur la croissance physique et mentale des personnes affectées.

Inacceptable sur le plan moral, la faim représente aussi un frein au développement économique et humain des Etats les plus pauvres.

C'est dans ce contexte que nous nous sommes proposé de faire une analyse de l'impact de l'assistance alimentaire au Sénégal. Afin montrer comment l'aide alimentaire est octroyée aux populations.

La faim est-elle une fatalité ? L'insécurité alimentaire est-elle un domaine réservé aux experts ? Nous serions tenté de le croire face à la récurrence des situations de disette et de malnutrition dans les pays sahélo-soudaniens d'Afrique de l'Ouest. Nous serions également en droit de le penser étant donné la mise en scène médiatique et politique des crises alimentaires (l'année 2005 en constitue un bon exemple). De nombreuses avancées ont été enregistrées, depuis les graves crises climatiques des années 1970 et 1980, dans les outils de diagnostic comme dans les méthodes de lutte. Aussi la lutte contre l'insécurité alimentaire est-elle devenue une composante majeure des actions d'urgence humanitaire ?

La compréhension et l'analyse de l'insécurité alimentaire se sont donc enrichies de multiples études, mais elles restent sectorielles, réductrices et dispersées : c'est pourquoi, aujourd'hui, les mesures simples et immédiates tendent à céder la place à l'analyse des dynamiques au long cours.

Tous les acteurs impliqués parlent-ils encore de la même chose ? On peut légitimement poser la question étant donné la diversité des approches, la multiplication des intervenants et les confrontations auxquelles elles donnent lieu. La réduction de l'insécurité alimentaire dans les sociétés et les espaces à risque – caractérisés par l'ampleur des aléas bioclimatiques, la vulnérabilité des populations aux chocs extérieurs, la précarité des ressources et la fragilité de l'action publique – ne semble pas être pour demain.

Rien n'est écrit pour autant. La fin du discrédit pesant sur l'État, l'implication croissante des sociétés civiles sont autant de ferments du changement dont il conviendra de tirer les leçons. Élargir l'horizon, en combinant les échelles temporelles et spatiales et en prenant en compte les interactions parfois négatives entre perception et décision, devrait également permettre d'améliorer la gouvernance globale du risque.

Autant de points essentiels qui seront abordés dans ce rapport issu d'une recherche.

Nous nous proposons d'analyser après un bref rappel des causes fondamentales de la faim dans un cadre purement théorique, le cadre d'étude qui portera sur la Croix-Rouge avant de faire une analyse pédagogique sur l'assistance alimentaire.



*Première partie: Cadre Conceptuel*

---

## **A. Problématique**

L'insécurité alimentaire, de nos jours, émane de plus en plus de l'irrégularité pluviométrique. Cette situation est remarquable, notamment en Afrique. Ainsi, la campagne agricole 2011 au Sénégal a subi une baisse de la production agricole de près de 35 %. Ce qui a eu pour conséquence une forte dégradation du tapis herbacé. Cette situation est due à la conjonction de plusieurs facteurs, les plus saillants sont :

- l'installation tardive de la saison des pluies dans la plupart des zones agro-Sylvio-pastorales, (zone d'agriculture et d'élevage),
- leur mauvaise répartition spatio-temporelle,
- les longues pauses pluviométriques et
- l'arrêt prématuré des pluies.

Les résultats définitifs de la campagne agricole 2011/2012 au Sénégal donnent une production céréalière de 1 132 787 tonnes soit une baisse de 36% par rapport à la campagne 2010/2011 et une baisse de 20% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

L'arachide a connu une baisse de production de 59% par rapport à l'année passée et une baisse de 31% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Si nous nous rapportons à la moyenne des cinq dernières années, la production de manioc a chuté de 59 % et celle de niébé de 65%. Cette situation cache de très fortes disparités d'une zone à l'autre du pays, les régions de Louga, Kaffrine, Tambacounda et Fatick étant les régions les plus affectées par les fortes baisses de productions agricoles. Les pâturages ont également été affectés en particulier dans les régions du nord du pays (Saint Louis et Louga).

Les deux bonnes campagnes agricoles 2009/2010 et 2010/2011 n'ont pas réussi à annihiler les effets négatifs de la crise des prix de 2008, l'hivernage 2011/2012 vient encore compromettre toute chance de relèvement des ménages ruraux les plus vulnérables. Signe d'une vulnérabilité importante, les taux de malnutrition aiguë globale (MAG) dépassent le seuil d'urgence de 10% en période de post-récolte dans deux zones du pays : Matam (14,1%) et Diourbel (10,5%) et les taux de malnutrition aiguë sévère (MAS) atteignent le seuil d'urgence de 2% à Matam, (Enquête SMART Octobre-Novembre 2011).



Le prix des céréales sèches affichent des augmentations significatives depuis septembre 2011. Selon le Système d'information sur les marchés du Sénégal, le prix du mil au producteur était en hausse de 22% par rapport à la moyenne des cinq dernières années, traduisant les résultats mitigés de la récolte de céréales sèches. Les prix du riz local décortiqué et ceux du riz importé brisé connaissent également de légères hausses par rapport à l'année passée et à la moyenne des cinq dernières années. Ces hausses des prix affaiblissent d'autant le pouvoir d'achat des ménages qui seront par ailleurs affectés par une période de soudure plus précoce et qui, en conséquence, dépendront davantage des marchés pour s'alimenter.

Pour faire face à cette situation de vulnérabilité, le Gouvernement a mis en œuvre depuis l'an 2000 d'importants programmes d'amélioration, de renforcement et de modernisation de la base de la production agricole à travers les politiques définies dans les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et de la Loi d'Orientation Agro-Sylvio-Pastorale (LOASP). C'est ainsi qu'ont été lancés les Programmes spéciaux de développement des filières agricoles et le Plan de Retour Vers l'Agriculture (REVA). En plus, avec la hausse généralisée des prix au niveau mondial en 2008 et ses conséquences sur les approvisionnements, notamment, en produits agricoles, la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) a été lancée en avril 2008 pour assurer la sécurité alimentaire nationale avec, comme programmes phares, le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR) et le Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PNASA). Cependant, pour assurer les acquis de ces politiques et préserver les moyens d'existence des ménages peu touchés par ces programmes de développement et affectés par les mauvaises récoltes, des interventions agricoles d'urgence sont nécessaires à l'endroit des ménages les plus vulnérables.

En conséquence, il apparaît primordial de répondre à l'insécurité alimentaire plus importante qui risque de fragiliser davantage les ménages vulnérables du Sénégal et plus particulièrement celles des Zones à Risque qui ont été recensées au niveau national. Le soutien des ménages vulnérables, à travers des actions de renforcement de leurs moyens d'existence, coordonnées avec les opérations d'aide alimentaire apportées par le PAM et ses partenaires,

constitue une mesure incontournable pour atténuer l'impact de l'insécurité alimentaire qui frappe sévèrement les couches vulnérables du monde rural.

Ainsi, cette baisse de la production a engendré une augmentation des prix des produits agricoles, entraînant certaines régions du pays dans une crise alimentaire, un fort exode rural, la diminution de la quantité et/ou de la qualité des repas, le bradage du bétail et la recrudescence de la malnutrition infantile entre autres.

Fort de ces constats, les acteurs humanitaires ont d'abord mené des évaluations pour comprendre la situation et situer les poches d'insécurité alimentaire. Ensuite, des interventions ont commencé à être mises en œuvre dans le but de soulager les populations touchées par ce sinistre. Dans ce cadre, la Croix Rouge Sénégalaise, avec les fonds d'urgence de la Fédération Internationale a assisté 1 000 ménages dans les régions de Saint Louis et de Matam sous la forme d'un appui en kits alimentaires, semences, engrais et matériel agricole et du cash inconditionnel.

En droite ligne de ces interventions, la Croix Rouge Sénégalaise en partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM – Sénégal) ont mis en œuvre un vaste programme d'assistance alimentaire dans les régions de Kédougou, Tambacounda, Louga, Matam, Sédhiou et Saint-Louis. Même si au niveau national, les productions agricoles ont été moyennes en 2011, cette situation cache de très fortes disparités d'une zone à l'autre du pays, le centre, le sud et le sud-est du pays ayant été très affectés par de fortes baisses de productions agricoles localisées dans certaines Communautés rurales.

L'analyse de l'assistance alimentaire soulève quelques questions, à savoir : Quelle est l'opinion générale sur l'insécurité alimentaire? Comment la CRS procède-t-elle pour faire face à l'insécurité alimentaire? Est ce que l'assistance offre une meilleure situation alimentaire aux populations vulnérables?

## **B. Recherche documentaire**

Des antagonismes sont à relever entre les acteurs du système et portent sur les modalités d'octroi et de pérennisation de l'assistance alimentaire, de même une littérature non moins importante est accordée à la notion d'aide

alimentaire. Dans la plus part des cas, l'étude est accentuée sur la vulnérabilité des populations face aux aléas agricoles et financiers. Pourtant le gouvernement de certains pays comme le Sénégal n'hésite pas à minimiser le problème.

C'est dans ce sens que l'article publié par « **Défis Sud** » nous fait part de son opinion sur ce sujet. Pour cet organisme :

**« Au Sénégal, le discours officiel prétend que le pays est sorti des affres de l'insécurité alimentaire »**<sup>2</sup>. Cependant, cela n'empêche pas les autorités sénégalaises d'être reconnaissantes envers les partenaires qui, comme l'Union Européenne (UE), viennent assister les populations les plus démunies pour qu'elles résistent aux effets de la malnutrition. Mais ces appuis ponctuels ne rassurent pas les organisations paysannes, qui n'y voient pas de possibilité de pérennisation.

Pour la **FAO** :

**« Une mobilisation immédiate est indispensable pour répondre aux situations de crise alimentaire et limiter la hausse d'insécurité alimentaire et des cas de malnutrition »**.<sup>3</sup>

Comme en atteste l'état de l'assistance alimentaire au Sénégal, il est important de rappeler que la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Ainsi nous serons en présence d'un droit à l'alimentation. « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien être et ceux de sa famille, notamment pour son alimentation (...) »<sup>4</sup>. Ce droit est ensuite précisé dans le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté en 1966 et entré en vigueur en 1976 : « Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant (...) y compris une nourriture suffisante et s'engagent à prendre les mesures appropriées pour la réalisation de ce droit » (article 11).

---

<sup>2</sup> Le Sénégal nie mais reçoit de l'aide écrit par Mohamed Gueye en avril et mai 2010

<sup>3</sup> Sécurité Alimentaire et Implications Humanitaires en Afrique de l'Ouest et au Sahel FAO, Février 2012.

<sup>4</sup> Article 25 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (Nations Unies – 1948)

Il faut relever que certains acteurs du système ont pour la plupart d'entre eux fait des études basées sur des probabilités, des statistiques et des fréquences de survenance des cas d'insécurité alimentaire et ont mis à jour des documents pouvant être exploités en vue d'anticiper sur d'éventuelles crises alimentaires. C'est l'exemple de la

Croix-Rouge / Croissant Rouge qui selon leurs études: "Près de 16 millions de personnes à travers le Sahel sont confrontées à de graves pénuries alimentaires. En apportant la réponse qu'il faut dès maintenant, on peut éviter une crise cette année et à l'avenir"<sup>5</sup>.

La réponse de la Croix-Rouge/ Croissant-Rouge a pour but de sauver des vies et de protéger les moyens d'existence. Cela signifie fournir une aide alimentaire d'urgence aux plus vulnérables et appuyer les centres de santé pour détecter et traiter les enfants souffrants de malnutrition aiguë. Mais cela signifie aussi aider les communautés à maintenir un revenu grâce à une petite entreprise ou à l'agriculture, et mettre en valeur les terres marécageuses et les oueds lorsqu'ils existent. Ces efforts devraient renforcer la capacité d'adaptation des communautés et minimiser l'impact de futures sécheresses.

Une remarque, les femmes jouent un rôle crucial dans l'état nutritionnel de leurs familles et les moyens d'existence de leurs ménages. En mettant l'accent sur l'importance des femmes dans nos activités, nous nous assurons que l'aide parvienne à ceux qui en ont le plus besoin, et en encourageant la formation de groupes de femmes, nous offrons un réseau d'appui à des moyens d'existence nouveaux et diversifiés.

La Croix-Rouge Croissant-Rouge possède une vaste expérience des opérations en matière de sécurité alimentaire dans le Sahel, allant des volontaires dans la plupart des communautés jusqu'aux experts étrangers qui gèrent les programmes en cours. Cette réponse s'appuie sur cette expérience et rassemble l'expertise de leur vaste réseau.

De la nourriture, de l'argent, des semences et des outils ont été distribués à 7,600 personnes, en guise de réponse initiale ; l'appel d'urgence qui sera lancé en avril ciblera 250,000 bénéficiaires. Les activités seront étendues pour inclure également des interventions à plus long terme. La société nationale a

---

<sup>5</sup> Approche de l'insécurité alimentaire au Sahel par la Croix-Rouge Croissant-Rouge

une bonne expérience des programmes de sécurité alimentaire et est soutenue par la Croix-Rouge française.

**C.E :** “La Commission européenne est depuis plusieurs années un acteur international de premier plan en matière de sécurité alimentaire. Sa politique a évolué au fil du temps. Elle est passée de la simple distribution d’aide alimentaire à partir notamment des stocks communautaires d’excédents agricoles, à des stratégies de soutien à la sécurité alimentaire aux niveaux national, régional et mondial”.<sup>6</sup>

Cette évolution, basée sur le principe du déliement de l’aide, vise à :

- donner la priorité, dans la mesure du possible, aux achats locaux ou triangulaires dans les pays en développement (achat de denrées alimentaires dans des régions où la production est en surplus pour les distribuer dans des régions souffrant de pénuries);
- promouvoir la production et le commerce locaux;
- encourager l’intégration des échanges régionaux entre les pays en développement.

De 1996 à 2006, la politique européenne de sécurité alimentaire a été profondément réformée et mise en œuvre par le biais de la Ligne budgétaire pour la sécurité et l’aide alimentaire (LBSA). Elle a attribué 500 millions d’euros par an (en moyenne) aux programmes nationaux, aux initiatives multilatérales et aux ONG locales et internationales, partenaires importants de ce dispositif.

Son budget pour la période 2007-2010 s’élève à un peu plus de 925 millions d’euros. Ce montant n’inclut pas le financement de l’aide alimentaire humanitaire désormais du ressort du Service d’aide humanitaire de la Commission européenne. Cette dernière travaille avec différents acteurs de la sécurité alimentaire, notamment les gouvernements des pays partenaires; les partenaires multilatéraux traditionnels chargés notamment des aspects stratégiques et de la mise en œuvre des programmes, comme la FAO, le PAM, le FIDA, la Banque mondiale, le PNUD, le Mouvement Croix-Rouge; les acteurs non étatiques et de la société civile (ONG, réseaux...); les autres

---

<sup>6</sup>Article de la Commission Européenne Sécurité alimentaire : Comprendre et relever le défi de la pauvreté

bailleurs de fonds, dont les États membres de l'UE mais aussi les États-Unis, le Canada, l'Australie, le Japon.

Les organisations intergouvernementales régionales et continentales comme la CEDEAO, l'Union africaine ou l'ANASE.

L'interventions de la CE en faveur de la sécurité alimentaire apparait d'abord à travers un programmes de filets de sécurité sociale visant à satisfaire les besoins alimentaires de base des populations les plus vulnérables (aides et subventions alimentaires, transferts d'argent, etc.).

Ensuite par l'appui aux systèmes d'information et d'opérations de prévention et d'atténuation des crises, la mise en place de dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises, le développement de programmes de transferts sociaux institutionnalisés en faveur des groupes les plus vulnérables ( enfants, communautés victimes de conflits armés, femmes, petits exploitants menacés par l'insécurité alimentaire, ouvriers agricoles sans terre, ménages très pauvres en milieu urbain,).

Et enfin, l'appui à la production locale par la fourniture d'intrants (semences, engrais), de matériel agricole ou de bétail aux petits exploitants.

Les programmes de développement rural et agricole ou de renforcement des capacités de production : que ce soit le microcrédit, l'équipement, les infrastructures, la formation professionnelle ou le soutien aux organisations agricoles sont des actions s'inscrivant, entre autres, dans un contexte de réforme des filières (de commercialisation des produits et des intrants, notamment) et de suppression des oligopoles et des freins aux échanges nationaux et régionaux.

D'après un article de ABBOTT PC ET MCCARTHY FD, « les bénéficiaires de l'aide sont exposés à des pertes possibles de leur bien être, diminution provoquée par les mesures qui sont susceptibles d'accompagner l'aide alimentaire. L'aide alimentaire est le plus souvent liée à l'importation de denrées spécifiques suivant des concessions partielles de prix plutôt que complètes. De plus, certaines conditions sont imposées par les donateurs

réglementant l'emploi de l'aide dans le but d'atteindre leurs propres objectifs »<sup>7</sup>.

Cet article examine les contraintes de l'aide sur la consommation, la production, et l'importation des biens dans un modèle théorique de programmation linéaire de commerce standard à deux biens. Ce modèle tient compte des pertes possibles de bien être provoquées par les effets de redistribution du revenu. Il conclue que la valeur de l'aide dans le pays récipiendaire peut être considérablement réduite et peut résulter en un coût net si l'aide est accompagnée de contraintes suffisamment sévères. Cependant, le pays récipiendaire peut faire face à ces contraintes de diverses manières et pour chaque situation existe une politique.

ADE et SOLAGRAL, on fait en 1994, une « Evaluation de la contribution de l'aide alimentaire européenne à la sécurité alimentaire », Résumé et extraits du rapport final, Septembre 1994.<sup>8</sup>

Pour ces auteurs,

« L'aide alimentaire communautaire se base sur une politique encore mal définie et cherchant sa voie, mais elle vise à atteindre certains objectifs et à accroître son efficacité ».

En dépit d'excédents alimentaires, l'insécurité alimentaire persiste chez les ménages ruraux. Elle est due essentiellement à l'absence d'un marché efficace et à l'insuffisance des revenus. Une stratégie à volets multiples s'impose, notamment sur la libéralisation des systèmes de commercialisation et de contrôle des prix.

L'étude s'intéresse à trois effets potentiels d'opérations d'aide alimentaire, menés par le Programme Alimentaire Mondial, l'ONG OXFAM, et l'organisation de la croix rouge et du croissant rouge dans la province de la Mer Rouge, en 1986:

- l'effet désincitatif sur les prix agricoles (qui n'est visiblement pas apparu),
- l'effet désincitatif en matière de politique (qui n'est pas apparu lui non plus) et

---

<sup>7</sup> ABBOTT PC ET MCCARTHY FD, 1983, Potential welfare losses due to tied food aid, Journal of agricultural Economics N°31, Mars 1983.

<sup>8</sup> ADE et SOLAGRAL, 1994, une « Evaluation de la contribution de l'aide alimentaire européenne à la sécurité alimentaire », Résumé et extraits du rapport final, Septembre 1994.

- l'effet de dépendance (non apparu mais dont le risque d'apparition est à craindre à long terme avec la continuité du programme).

Les résultats d'une enquête nutritionnelle sont présentés. Cette enquête effectuée parmi les enfants de moins de 5 ans, en deux épisodes espacés de 7 mois montre une baisse globale de la malnutrition vers un niveau qui reste cependant alarmant car trop élevé. C'est pourquoi ;

AZOULAY G et DILLON JC, précisent en 1993, que :

« L'approche dominante en matière de sécurité alimentaire s'inscrit dans la logique économique de l'ajustement structurel »<sup>9</sup>. Cet ouvrage nous convie à une logique différente de la sécurité alimentaire en tant que fondement du changement social et à une méthodologie d'élaboration des stratégies nationales ou régionales de sécurité alimentaire.

Quand à l'aide alimentaire, composante de la sécurité alimentaire, elle pose problème dans ses conditions d'existence et dans ses modalités de fonctionnement (achats directs, locaux, opérations triangulaires) et d'utilisation (aide d'urgence, aux groupes vulnérables, aide projets ou programme). Or l'aide alimentaire ne peut être éternelle, elle doit stimuler la production domestique et contribuer à la sécurité alimentaire. Elle doit également pouvoir se substituer à l'aide financière pour accroître son efficacité.

Pour BESSIS S, « L'alimentation est une arme utilisée par les grandes puissances »<sup>10</sup>. Dans cet article, l'auteur cherche à mesurer le poids de la colonisation par l'aide alimentaire sur la famine actuelle sans pour autant lui rejeter la faute. L'aide alimentaire détruit les réseaux d'entraide et les structures agricoles pouvant répondre à une crise. Ce problème est aggravé par l'explosion démographique. Il est pourtant possible de nourrir le monde par une réorganisation de la production et de la circulation des biens alimentaires. Dans cet ouvrage, l'aide alimentaire, destinée à aider les pays en développement, peut également être perçue comme une arme politique, économique ou commerciale (recherche de nouveaux marchés, soutien aux agricultures nationales des pays du Nord, écoulement des excédents

---

<sup>9</sup> AZOULAY G et DILLON JC, précisent en 1993, dans « La sécurité alimentaire en Afrique : manuel d'analyse et d'élaboration des stratégies », Karthala, 1993

<sup>10</sup> BESSIS S, « L'arme alimentaire », La Découverte, 1985.

commerciaux, promotion des exportations par la modification des habitudes alimentaires...). L'aide alimentaire bénéficie surtout aux donateurs : les bénéficiaires de sa revente doivent servir à financer des actions de développement ou soutenir la balance des paiements. Mais ces pratiques ne sont pas sans avoir des conséquences néfastes sur la production agricole locale et entretiennent une certaine dépendance.

Pour BEZUNEH M, DEATON B ET NORTON G, « évaluer le rôle potentiel de cette aide dans le développement économique requiert qu'une attention analytique soit portée sur les conséquences des projets d'aide, à la fois dans la production et la consommation des ménages »<sup>11</sup>. Cet article examine les effets d'un projet Vivres-Contre-Travail ayant démarré dans une zone rurale du Kenya, le district de Baringo, en 1981. Il s'intéresse aux effets de l'aide sur la production agricole, le revenu, l'investissement, l'emploi, et sur les denrées consommées par les participants aux projets. L'analyse évalue comment le projet affecte l'allocation de temps du ménage entre des activités de production et de loisirs. Les auteurs utilisent un modèle paysan-ménage-firme qui incorpore un modèle de programmation linéaire pour conceptualiser la production et un système de demande presque idéale pour modéliser la consommation. Les résultats indiquent que les participants au programme ont un retour net de 52% de plus que les non participants; 44% de ce retour net résulte directement de la nourriture versée lors du programme, 56% résulte de l'effet induit de la formation de capital dans l'activité de production agricole.

Une plus grande accumulation de capital accroît le coût d'opportunité du temps des participants et encourage les ménages à évoluer des activités Vivres-Contre-Travail vers leurs propres activités de production agricole, de façon plus importante. De plus, le projet accroît la demande de nourriture, l'emploi et les surplus commercialisables.

Une nouvelle vision de l'aide alimentaire pourrait être axée sur une non démobilisation des populations. Car l'aide alimentaire présente des dangers : transformation des habitudes nutritionnelles, désorganisation de la production, dépendance, corruption, souvent elle arrive trop tard ou dure trop longtemps.

Le manque de disponibilités alimentaires n'est pas la seule cause des famines. Elles peuvent être provoquées par des conflits politiques. L'aide

---

<sup>11</sup> Pour BEZUNEH M, DEATON B ET NORTON G, "Food aid impacts in rural Kenya", American Journal of Agricultural Economics, Vol 70, N°1, Février 1988.

alimentaire doit obéir à certaines règles : ciblage des situations, être constituée de produits locaux, et limitée dans le temps. Elle doit être repensée en direction d'actions de développement. Les échanges triangulaires vont dans ce sens, mais rencontrent eux aussi des obstacles (qualité des produits, infrastructures). L'aide alimentaire doit se défaire du caractère structurel acquis au fil des ans, car elle ne peut avoir qu'un caractère transitoire.

Cette réflexion est spécifique à l'aide alimentaire en Afrique et tente d'évaluer le degré de performance de l'aide alimentaire. La logistique de l'aide alimentaire dans l'espace et dans le temps pose problème : l'aide connaît des difficultés dans son acheminement, dans la coordination des flux, dans la gestion des stocks, dans son écoulement, dans la qualité des produits distribués, et dans sa commercialisation (qui tend à être de plus en plus massive). Les conditions de mises en vente de l'aide alimentaire pour la constitution de fonds de contre-valeur ne sont pas toujours respectées. Quand à l'utilisation de ces fonds, elle est parfois retardée en raison de lenteurs dans la conception et le lancement de projets ou dans la constitution des fonds eux-mêmes. Dans la relation entre commercialisation des céréales et sécurité alimentaire, il faut veiller à ce que les stocks soient commercialisés au bon moment et disponibles en quantité suffisante, mais ils ne constituent pas une sécurité alimentaire (la population sinistrée ne peut les acheter et le déblocage n'a lieu qu'en recours ultime). En fait, l'aide alimentaire présente une double nature en se substituant aux importations commerciales et aux aides financières directes. Il faut donc veiller à ce qu'elle bénéficie aux plus démunis.

## C. Clarification des concepts

Au cours des années 1980 et 1990, certains pays occidentaux, États-Unis et Canada en premier lieu, ont pris conscience de l'impact des contraintes économiques sur l'alimentation et ont dû reconnaître que certains habitants étaient confrontés à des difficultés d'accès aux aliments et à des privations alimentaires. Il existe aujourd'hui une définition commune de la sécurité alimentaire depuis la déclaration de Rome au sommet mondial de l'alimentation de novembre 1996: *«La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont à tout moment un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active»*.

L'assistance alimentaire est le mécanisme d'intervention rapide et ponctuel utilisé dans les contextes de crise humanitaire ou de catastrophe. Elle doit assurer une alimentation adéquate et tenter de rétablir, dans un contexte précis, la sécurité alimentaire des populations touchées.

L'insécurité alimentaire, quant à elle, se définit comme l'absence ou l'insuffisance de

sécurité alimentaire. Aux degrés les moins sévères, elle se traduit par des compromis

sur le plan de la qualité des aliments choisis et consommés. Mais, lorsque les individus

sont soumis à de trop fortes contraintes budgétaires, des restrictions d'ordre quantitatif

se font jour et laissent place à la faim, la manifestation la plus grave étant la privation absolue de nourriture.

Notons que le concept d'aide humanitaire ou d'aide d'urgence est une aide rapide donnée aux personnes en détresse immédiate par des individus, des organisations ou des gouvernements pour soulager la souffrance, pendant et après les situations d'urgence artificielles (comme les guerres ) et les catastrophes naturelles . Le terme porte souvent une connotation

internationale, mais ce n'est pas toujours le cas. Il est souvent distinguée de l'aide au développement en étant axé sur le soulagement des souffrances causées par une catastrophe naturelle ou d'un conflit, plutôt que la suppression des causes profondes de la pauvreté ou de vulnérabilité. La fourniture de l'aide humanitaire ou de l'action humanitaire consiste en la fourniture de services essentiels (comme l'aide alimentaire pour éviter la faim) par les organisations humanitaires, et la mise à disposition de fonds ou de services en nature (comme la logistique ou le transport), habituellement par le biais des organismes d'aide ou le gouvernement du pays touché. L'aide humanitaire se distingue de l'intervention humanitaire, qui consiste à protéger les civils des conflits armés, de l'oppression violente ou génocide par les acteurs soutenus par l'Etat.

Plusieurs types d'approche peuvent être distingués, dans les études portant sur la sécurité alimentaire en milieu rural africain, mettant en exergue l'ambiguïté qui règne autour du risque.

La première s'appuie sur un postulat fixiste et déterministe. Elle définit essentiellement le risque d'insécurité comme un phénomène extérieur au territoire, exogène aux sociétés en place, même s'il contribue à les façonner, par les interactions et rétroactions permanentes

Le risque est alors à considérer comme une « cause » objectivée, identifiable et probabilisable dont il conviendra de mesurer les effets (la vitesse de diffusion, l'ampleur de l'impact,...). Il est l'expression spatialisée d'un aléa, ponctuel ou diffus, plutôt bioclimatique (sécheresse, inondation) ou agronomique (attaque de ravageur ou maladie phytosanitaire) mais également économique (instabilité des prix mondiaux des matières premières agricoles par exemple), auquel il est possible de s'attendre, par expérience, mais dont il est difficile de se prémunir, compte tenu du faible niveau d'information prévisionnelle et de faibles capacités à mettre en place des contremesures.

Ces facteurs de risque, d'intensité et de durée variable, diffus ou localisés, constituent donc le substrat causal qui fondent les fragilités et les vulnérabilités des systèmes de production à l'origine du risque alimentaire précédemment défini. Un tel risque se mesure par les « écarts à la normale » d'une situation de référence mais également en référence à un ensemble de normes préalablement définies et diffusées. Et si ce modèle explicatif n'a pas

entièrement disparu, nombre de diagnostics des crises alimentaires au Sénégal intègrent désormais certains paramètres endogènes.

En termes de risque, il importe alors de bien faire la distinction entre insécurité, inaccessibilité alimentaire, famine, faim, disette, malnutrition, sous-nutrition et carences alimentaires, avec des intensités et durée variables, même s'ils peuvent coexister.

## **D. Objectifs de recherche**

### **❖ OBJECTIF GENERAL :**

L'objectif général de cette recherche est de cerner l'impact de l'assistance alimentaire au Sénégal. Ainsi notre étude aura pour but de conscientiser les acteurs de l'aide dans leur contribution à assurer la sécurité alimentaire en répondant en temps voulu et de manière appropriée aux situations de pénuries ou de déficits alimentaires, qu'elles soient le fait d'insuffisances structurelles ou de situations de crises nécessitant l'organisation d'opérations d'urgences exceptionnelles. Qu'ils puissent prévenir les crises et corriger les insuffisances structurelles par le soutien au développement et par des actions bien ciblées en faveur des groupes vulnérables. Dans ce contexte, l'aide alimentaire joue un rôle positif, qu'elle soit fournie sous forme de denrées alimentaires, ou à travers l'utilisation de fonds de contrepartie provenant de la vente locale de ces denrées.

### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :**

#### **a) Décrire les caractéristiques sociodémographiques:**

Le Sénégal s'étend sur une superficie de 196 722 km<sup>2</sup> et Sur le plan démographique, le profil du Sénégal ressemble fortement à celui des autres pays d'Afrique subsaharienne avec un fort taux d'accroissement démographique de 2,7% par an. La population est passée de 9 524 000 habitants en 2 000 à 10 564303 en 2004, puis à 12 171 265 en 2009 soit une densité moyenne de 48 habitants au km<sup>2</sup>. On estime que 40% de la population vit actuellement en zone urbaine, principalement à Dakar et dans sa banlieue, et que ce pourcentage sera de 60% vers 2020 et la population atteindra alors 16 millions de personnes.

La pauvreté et l'état nutritionnel des enfants restent préoccupants et ne se sont pas améliorés.

Le Sénégal fait face à une progression lente mais régulière de l'insécurité alimentaire de certains groupes démunis de la population. La hausse des prix des denrées alimentaires, suite à la dévaluation du franc CFA (1994), a entamé un peu plus le pouvoir d'achat déjà faible des ménages. Les ménages pauvres, qui consacraient déjà 70% de leurs revenus à l'alimentation, ont été amenés à réduire davantage leur ration alimentaire tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

La pluviométrie et le potentiel d'irrigation sont inégalement répartis sur le territoire sénégalais. La Casamance et le Sénégal oriental sont relativement bien arrosés et disposent d'un potentiel d'irrigation d'environ 86.000 hectares pour la Casamance et 6.000 hectares pour le Sénégal oriental, représentant respectivement 26,0% et 1,8% des terres arables irrigables du Sénégal estimées à 331.000 hectares. Les autres régions agro-climatiques du pays sont très mal arrosées.

Cependant, la région du fleuve Sénégal a un potentiel d'irrigation de l'ordre de 68,9% des terres arables et irrigables du pays et les Niayes de 3,6%.

Les bilans alimentaires montrent que la consommation alimentaire par habitant et par jour a diminué passant de 2.450 kcal à 2.288 kcal, soit une baisse cumulée de 6,5%. Le niveau moyen actuel de consommation, inférieur de 4,7% au niveau minimal recommandé par la FAO (2.400 kcal /personne/jour) cache de très fortes disparités régionales.<sup>12</sup>

Les enquêtes les plus récentes montrent que les besoins nutritionnels d'une fraction importante de la population sénégalaise ne sont pas satisfaits. Environ 21,8% d'enfants âgés de 6 à 59 mois accusent un déficit pondéral. Ce chiffre global cache des disparités régionales importantes. En milieu rural, la proportion d'enfants ayant un déficit pondéral ou un retard de croissance est deux fois plus importante qu'en milieu urbain.

---

<sup>12</sup> UEMOA – SENEGAL: Appui à la mise en œuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire  
Programme régional de sécurité alimentaire

## **b) Analyser la perception de la cible par rapport au programme:**

L'enquête sur le terrain révèle que les populations souffrant de l'insécurité alimentaire attendent avec impatience l'arrivée de cette aide et n'hésitent pas à parcourir des kilomètres ou s'organiser pour venir la chercher. Ce qui montre l'importance de cette aide aux yeux des populations dans la mesure où pour celles-ci l'aide comble plus ou moins un déficit alimentaire.

## **E. Méthodologie de recherche**

Nous avons adopté la méthode la plus adéquate pour mener à bien cette recherche à savoir l'observation directe, descendre sur le terrain avec les volontaires de la Croix-Rouge sénégalaise dans les régions de Tambacounda, de Kédougou, de Louga, etc.

Nous étions sur le terrain en tant que logisticien afin de gérer les stocks à distribuer aux populations vulnérables. Nous étions présents à chaque distribution pour être en contact directe avec les bénéficiaires, ce qui nous a permis de connaître les problèmes liés à cette distribution.

La documentation nous a aussi permis d'avoir de plus amples connaissances sur le sujet mais également de savoir ce qu'en pensent les autres.

Notre travail consistait à faire des enquêtes, à aller auprès des responsables et bénéficiaires pour recueillir certaines informations et données à l'aide d'un questionnaire (voir annexes).

Les responsables nous ont fourni une documentation concernant la campagne 2012, ainsi que des informations nécessaires à l'accomplissement de notre tâche.

## **F. Difficultés rencontrées**

Tout d'abord il m'a été difficile de trouver un stage surtout correspondant au sujet choisi.

Ce n'était pas facile aussi de vivre dans des endroits où il fait plus de 45° à l'ombre ainsi de dormir un peu partout dans les villages mais j'ai su faire avec les moyens du bord pour atteindre nos objectifs. C'était une belle expérience malgré tout.

*Deuxième partie : Cadre d'étude*

---

# **Chapitre 1 : La Croix Rouge Sénégalaise**

## **A. Présentation et historique de la Croix Rouge Sénégalaise**

### **1. Présentation de la CRS**

La Croix-Rouge Sénégalaise est une organisation humanitaire affiliée à la Fédération internationale des sociétés de Croix-Rouge et du Croissant Rouge (FICR) et au Comité International de la Croix Rouge (CICR). C'est une organisation à but non lucratif, auxiliaire des Pouvoirs Publics, créée par le décret 63/055 du 29 janvier 1963, Complété par le 63/597 du 11 septembre 1963. Elle est une des principales organisations humanitaires nationales.

#### **a.Mission de la Croix-Rouge Sénégalaise**

Sa mission est d'améliorer les conditions d'existence des personnes les plus vulnérables en œuvrant de manière efficace et efficiente à assurer le renforcement communautaire des programmes et politiques de l'Etat et ainsi participer à l'atteinte des OMD.

- Agir en cas de guerre et s'y préparer dès le temps de paix comme auxiliaire des services de santé militaire, dans tous les domaines prévus par la convention de Genève et en faveur de toutes les victimes de la guerre, tant civils que militaires ;
- Fournir en cas de catastrophes ou de calamités naturelles, les secours d'urgence nécessaires aux sinistrés, par une action rapide et efficaces ;
- Contribuer à la lutte contre les épidémies, à la prévention des maladies et à l'amélioration des conditions de santé, par l'octroi de soins médicaux et la diffusion de connaissances en matière d'hygiène ;
- Favoriser le Mouvement de la Croix-Rouge de la jeunesse parmi les enfants, dans le cadre des règles nationales et internationales de ce mouvement ;

- Recruter, inscrire et disposer des assistants infirmiers, sociaux, secouristes et tout autre personnel, bénévole ou non, nécessaire à l'accomplissement des ses tâches ;
- Propager les idéaux et les Principes humanitaires de la Croix-Rouge, en vue de développer les sentiments de solidarité et de compréhension mutuelle entre tous les hommes et toutes les nations ;
- Participer au développement national par l'élaboration et l'exécution d'un programme conforme à la politique économique et sociale du gouvernement ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations ciblées.

### **b.Structuration et fonctionnement de la Croix-Rouge Sénégalaise**

La Croix-Rouge sénégalaise comprend des organes centraux à l'échelle nationale et des organes de base à l'échelon régional, communal et local. Les organes centraux sont représentés par l'Assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau national et les organes de base sont constitués par les comités régionaux, les comités communaux et ceux locaux.

### **c.L'Assemblée Générale**

L'Assemblée générale est la plus haute autorité de la Croix-Rouge Sénégalaise et est composée des soixante quinze (75) membres du conseil d'administration, des délégués désignés par les comités régionaux, les comités départementaux et locaux. Elle se réunit tous les quatre (04) ans pour définir les grandes orientations et procéder au renouvellement du bureau national. Cependant, elle tient une rencontre nationale tous les deux (02) ans pour débattre des grands dossiers concernant la vie de l'institution.

### **d.Le Conseil d'administration**

Le conseil d'administration de la Croix-Rouge Sénégalaise comprend cinquante cinq(55) membres, dont la majorité est formée par les membres élus au sein des comités régionaux, les membres désignés qui doivent constituer moins du tiers du conseil d'administration provenant de la Présidence de la République, de l'Assemblée Nationale, de différents ministères (Santé ; Famille ; Affaires Etrangères ; Communication ; Forces

Armées ; Education ; Justice ; Jeunesse et Sport ; Agriculture etc.) et des Organisations patronales, syndicales, celle des Maires.

Le conseil d'administration nationale dirige l'Association, qui se réunit ordinairement une (01) fois par an et extraordinairement chaque fois qu'il est convoqué par son président, ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Présidé par le Président de l'association, le conseil national d'administration, élit en son sein le bureau national et se prononce sur les mesures prises entre deux (02) sessions par celui-ci et exerce tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des buts visés par la Croix-Rouge Sénégalaise.

#### **e.Composition et rôles du bureau national de la Croix-Rouge Sénégalaise**

Composé de membres élus par le conseil d'administration national, en son sein, parmi les titulaires de la carte d'adhésion et des membres de droits , le Bureau national gère de façon permanente, les intérêts de l'association et se réunit, de ce fait de manière périodique. Ses pouvoirs sont ceux du conseil d'administration qu'il exerce dans l'intervalle des sessions.

Le Bureau national est chargé d'orienter l'action de la Croix-Rouge Sénégalaise, de la développer avec la meilleure efficacité sur le plan national et international. Il se réunit périodiquement et chaque fois qu'il est nécessaire, dans les conditions préconisés par le règlement intérieur.

#### **f.Composition et missions des comités régionaux, départementaux et locaux**

Les comités régionaux et départementaux sont créés par le conseil d'administration et représente l'association au niveau de leurs localités respectives. Chaque comité local est dirigé par un conseil d'administration aidé par son bureau et coordonne à l'échelon local l'action de la Croix-Rouge sénégalaise.

A l'état actuel, il existe quatorze (14) comités régionaux, quarante cinq (45) comités départementaux, des Comités communaux chefs lieux de régions et des Comités locaux.

## **g.Composition et missions du Comité national**

Un Comité national composé des membres de la gouvernance (Président et le Secrétaire général) et des chefs de départements techniques a été mis en place, au niveau central à son siège social domicilié à Dakar comme cadre de concertation et de suivi pour assurer une bonne coordination et veiller au contrôle de l'effectivité pour permettre des programmes d'activités selon les directives et orientations du bureau national .

Le comité national se réunit périodiquement sous la présidence du Secrétaire général en vertu de l'article 13 du règlement intérieur

## **h.Les départements techniques de la Croix-Rouge Sénégalaise**

La Croix–Rouge Sénégalaise s'est dotée de trois (03) départements techniques à savoir Le département de l'administration générale, de la comptabilité et des finances (DAGCF), le département santé (DS) et le département opérationnel (DO) chargés d'assurer la coordination, la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes d'activés dans leurs domaines d'intervention respectifs.

## **i.Le département de l'administration générale, de la comptabilité et des finances (DAGCF)**

Le département de l'administration générale, de la comptabilité et des finances (DAGCF) regroupe le service administratif et celui de la comptabilité et des finances. Il est chargé entre autres d'assurer la gestion administrative du personnel, le recrutement, gestion des salaires, des dossiers administratifs des agents ; la gestion comptable et financière ; la gestion des moyens logistiques ; la gestion des structures scolaires (préscolaire et élémentaire) la gestion des contentieux au niveau interne et externe.

## **j.Le département santé(DS)**

Le département santé (DS) a entre autres missions d'assurer :

La définition des politiques de santé de la Croix-Rouge Sénégalaise en tenant compte des orientations de la politique nationale et de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix -Rouge (FISC) en matière de santé ;

L'élaboration des stratégies d'intervention de la Croix-Rouge Sénégalaise pour appuyer l'effort des pouvoirs publics dans les domaines où la société nationale justifie d'un avantage comparatif ;

La coordination des interventions des partenaires de la Croix-Rouge Sénégalaise dans le domaine de la santé ;

La collaboration avec les services de santé publics, parapublics et privés aux différents échelons de la pyramide sanitaire ;

La supervision de structures décentralisées de santé de la Croix-Rouge Sénégalaise.

#### **k.Le département opérationnel et logistique(DOLOG)**

Le département opérationnel et logistique (DOLOG) a entre autres rôles de permettre :

L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale du secourisme et de la jeunesse sur la base des programmes annuels présentés par les comités régionaux.

L'application des politiques de jeunesse et de préparation aux catastrophes, adoptées par le mouvement national de la croix rouge et du croissant rouge ;

L'élaboration et l'animation de programme de formation en secourisme ;

L'organisation, l'animation d'activités socio éducatives à travers les camaraderies, la formation et l'encadrement des volontaires ;

La mobilisation des moyens logistique, et de la coordination des opérations de secours et de l'aide internationale, des soins d'urgence, de l'encadrement des personnes déplacées en cas de situation d'urgence ;

La couverture des grands rassemblements de tous ordres (religieux, sportif, culturel etc.) ;

La mise en place, l'encadrement et le contrôle des brigades opérationnelles de secours d'urgence (BOSU) ;

La mobilisation des volontaires dans des activités communautaires de sensibilisation et de prévention contre les maladies (sida, paludisme, tuberculose etc.), la toxicomanie et de collecte de sang.

#### **I.Personnel de la CRS**

La Croix-Rouge Sénégalaise dispose d'un personnel hétérogène avec un effectif total de 103 agents répartis comme suit :

❖ soixante six (66) agents permanents

- ❖ trente et un (31) agents contractuels (temporaires)
- ❖ six (06) agents de l'état mis à la disposition de la CRS

Le personnel de la Croix-Rouge Sénégalaise est constitué entre autres des médecins, secrétaires de direction, des comptables, des assistants sociaux, des instituteurs, d'inspecteurs de la jeunesse.

### **m.Sources de financement**

Les ressources de la CRS proviennent entre autres des revenus du fond de dotation et de réserve ;des cotisations et souscriptions des membres des personnes physiques et des personnes ayant qualité de membre ; du produit des quêtes et des manifestations autorisées ;des produits des dons et legs ;des subventions de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics et privés ;des sources permanentes de revenus tirés des produits industriels et de ressources locales avec l'agrément des autorités compétentes ;des financements de projets par ses partenaires (FICR, CICR, sociétés sœurs).

## **2. Les partenaires**

### **a. Partenaires nationaux.**

La Croix-Rouge Sénégalaise travaille avec un certain nombre de partenaires dont le gouvernement et plus particulièrement la primature, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Intérieur qui est chargé de la gestion des catastrophes et d'autres partenaires dont les ONG et autres groupes de la société civile travaillant avec la communauté. Ce qui permet de coordonner les efforts dans les interventions humanitaires, d'éviter les doublons et de promouvoir le partage des ressources.

Le Ministère de la Santé, qui assure la tutelle de la CRS, met à sa disposition un personnel technique. La CRS, auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, participe au renforcement communautaire des programmes de santé par la mobilisation de ressources additionnelles auprès de ses partenaires; elle élabore aussi des projets qu'elle exécute en partenariat avec les services déconcentrés du Ministère de la santé. Ce dernier associe la CRS dans l'élaboration et l'exécution de certains de ses programmes ou plan stratégique (campagnes nationales de vaccination et de distribution, survie de l'enfant etc....). Au niveau des districts, la plupart des

comités Croix Rouge collaborent avec les ECD. Certains comités ont contractualisé avec leurs districts sanitaires.

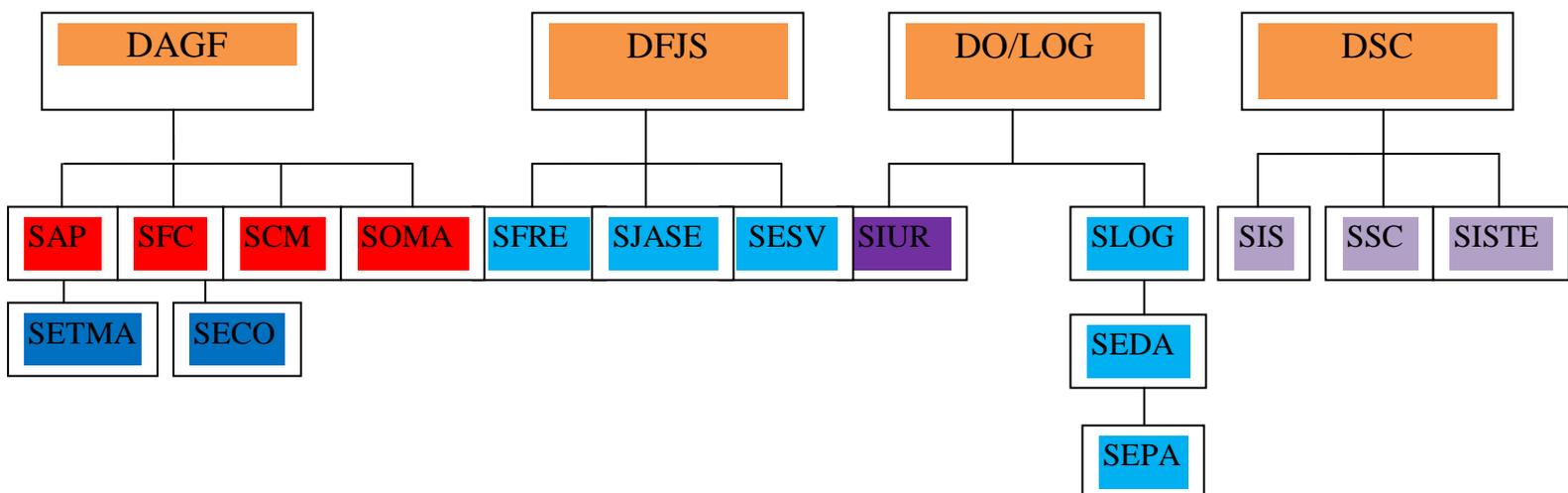
**b. Partenaires au sein du mouvement Croix-Rouge :**

La Croix-Rouge Sénégalaise coopère avec ses partenaires au sein du Mouvement Croix-Rouge que sont :

Le CICR dans le domaine des situations de conflits et ou de crises politiques ; troubles intérieurs etc.

La FICR dans le domaine de la réduction des risques, la préparation et réponse aux catastrophes naturelles.

### 3. Organigramme



#### **DAGF : Département Administratif Général et des Finances**

**SAP** : Service de l'Administration générale et du Personnel ;

**SFC** : Service des Finances et de la Comptabilité

**SCM** : Service de la Communication et du Marketing ;

**SOMA** : Service de l'Organisation des Manifestations

**SETMA** : Section du Transit et du Matériel ;

**SECO** : Section de la Comptabilité

#### **DFJS : Département de la Formation, de la Jeunesse et du Secourisme**

**SFRE** : Service de la Formation et du Recyclage

**SJASE** : Service de la Jeunesse et des activités Socio-éducatives

**SESV** : Service de l'Encadrement des secouristes et des Volontaires

#### **DO/LOG : Département Opérationnel et de la Logistique**

**SIUR** : Service des Interventions d'Urgence

**SLOG** : Service Logistique

**SEDA** : Section Des Achats

**SEPA** : Section du Parc Automobile

#### **DSC : Département de la Santé Communautaire**

**SIS** : Service des Stratégies de Santé ;

**SSC** : Section de la Santé Communautaire

**SISTE** : Service de lutte contre les VIH, les Infections Sexuellement Transmissibles et les Épidémies

## **4. Les différentes activités de la Croix Rouge Sénégalaise**

La Croix-Rouge Sénégalaise intervient dans cinq (05) domaines :

### **a.Préparation aux situations d'urgence**

- Formation de secouristes
- Mise en place de Brigades de secours d'urgence
- Identification de zones à risque
- Pré positionnement de matériels d'intervention et de denrées.

### **b. Réponse aux secours d'urgence**

- Assistance ponctuelle aux populations vulnérables
- Assistance aux victimes de catastrophes, de conflits armés, de troubles
- Amélioration des conditions économiques des vulnérables par la mise en place de projets de développement communautaire

### **c. Diffusion / Promotion des Valeurs humanitaires**

- Vulgarisation des Idéaux et Principes fondamentaux du Mouvement
- Promotion du Droit International Humanitaire, protection de l'Emblème
- Plaidoyer à l'endroit des Autorités et des partenaires
- Information des élèves et du grand public

### **d.Santé et Assistance aux personnes et groupes vulnérables**

- Renforcement des programmes de santé communautaire en menant des activités de sensibilisation et de Premier Soins à Base communautaire de certaines affections (PSBC)
- Occuper le champ d'intervention en cas d'urgence et de rassemblement

### **e. Education**

L'éducation est un domaine spécifique à la Croix-Rouge Sénégalaise par :

- Réalisation et l'exploitation d'établissements préscolaires et primaires

- Encadrement de jeunes des écoles primaires et secondaires dans ses structures appelées camaraderies.



Figure 10: Regroupement des jeunes de la camaraderie Croix-Rouge de Tambacounda

## 5. Protocole d'accord entre le PAM et la CRS

### a. Obligations de la CRS

La CRS établira, conjointement avec le PAM, un plan de distribution pour la période de planification convenue contenant des estimations du nombre proposé de bénéficiaires, mise à jour le cas échéant, et indiquant les moyens à utiliser pour les distributions ;

Assumera la responsabilité de la réception, de l'entreposage, de la manutention et de la distribution aux bénéficiaires des vivres aux Points de Livraison Finaux convenus d'un commun accord avec le PAM ;

Prendra toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les vivres fournis par le PAM parviennent aux bénéficiaires dans les délais prévus et en bon état. Il prendra notamment des dispositions pour éviter les pertes de produits ;

Informera le PAM par écrit des dommages / avaries notés sur les vivres qui lui auront été remis dans le cadre du présent accord en indiquant la denrée, la quantité de vivres concernés et en détaillant la raison du dommage. La procédure à appliquer pour procéder à la récupération et éventuellement à la destruction des vivres sera définie par le PAM. Tous les frais liés à la destruction des vivres endommagés seront facturés à la CRS (analyses laboratoire et autres frais). Si les dommages sont dus à une négligence grave de la part du partenaire, le PAM se réserve le droit d'exiger au partenaire de coopération le remboursement de la valeur des vivres au partenaire.

Remplira dès réception des vivres la section pertinente de la lettre de voiture (LV) établie par le PAM en indiquant le détail des vivres reçus et les éventuelles pertes. La lettre de voiture devra être signée par une personne autorisée et la copie bleue de la lettre de voiture sera conservée par le réceptionnaire des vivres. La CRS soumettra au PAM une liste, dûment tenue à jour, des personnes autorisées à signer les accusés de réception des vivres, ainsi qu'un spécimen de leur signature et du sceau officiel de l'organisation ;

Coopérera avec le PAM en vue de garantir l'efficacité de la manutention, de l'entreposage, du transport et de la distribution des produits fournis par le PAM et autorisera le personnel du PAM à accéder sans restriction et à tout instant, aux installations servant de magasins de stockage ;

S'assurera que les vivres soient stockés correctement dans un local propre et bien protégé. Il est particulièrement important que le local contenant les vivres soit nettoyé soigneusement avant la livraison des vivres, qu'il soit régulièrement aéré (au minimum deux fois par semaine), que les vivres ne soient pas entreposés à même le sol et que le nettoyage / balayage / dépoussiérage de l'entrepôt et des sacs de vivres soit effectué au moins une

fois par semaine. Le partenaire sera pleinement responsable de la conservation de ces vivres depuis la livraison par le PAM jusqu'à la distribution aux bénéficiaires ;

S'assurera que les sacs usagés vides avec logo PAM qui resteront au site de distribution soient utilisés de manière rationnelle, et ne soient en aucun cas vendus ni utilisés pour ensacher / reconditionner des vivres (PAM ou non PAM, propres ou impropres à la consommation humaine). Le partenaire de coopération prendra les mesures nécessaires et assumera la responsabilité pour l'utilisation appropriée des sacs vides ;

S'engagera à permettre au PAM de procéder en cas de nécessité au suivi et évaluation des activités en cours de réalisation selon les termes convenus ;

Permettra au PAM d'accéder aux équipements de communication selon les modalités à convenir par les deux parties. Les frais relatifs à cet accès seront à la charge de la CRS ;

Tiendra la comptabilité appropriée de tous les vivres du PAM reçus et distribués au niveau des Points de Livraison Finaux. A moins que des instructions écrites spécifiques ne lui soient communiquées, il tiendra des états et des comptes distincts pour les vivres fournis par le PAM conformément au présent accord et pour les vivres qui seraient mis à sa disposition par d'autres sources. La CRS conservera lesdits états et comptes, pour l'éventualité future d'une inspection et d'une vérification du PAM, pendant une période de cinq ans à compter de la fin du présent accord. Les opérations financières et états financiers feront l'objet des procédures de vérification interne et externe des comptes énoncés dans le Règlement financier, Règles de gestion financières et les directives du PAM ;

Fournira un rapport de distribution sur les données quantitatives relatives au projet conformément au chronogramme convenu notamment les stocks de denrées alimentaires, les pertes et les quantités par denrées distribuées, ainsi

que le nombre de bénéficiaires par activité. Les renseignements sur les bénéficiaires incluront, autant que possible, des données ventilées par sexe, par exemple les pourcentages hommes femmes pour le partage des ressources. Sauf indication autres du PAM, la CRS utilisera le modèle de rapport pour rendre compte des activités exécutées en application du présent accord ;

Fournira au PAM un rapport final, regroupant les informations relatives à l'exécution de l'Accord dans son ensemble. Ce rapport sera accompagné de la facture finale. Ce rapport final comprendra des renseignements concernant la composition des ménages bénéficiaires de l'assistance alimentaire, l'impact de l'appui du PAM en vivres, les effets du programme, le suivi budgétaire des fonds gérés par la CRS, les problèmes rencontrés, les solutions apportées et les recommandations principales proposées ;

Emploiera du personnel dûment qualifié et fournira les moyens adéquats nécessaires à l'exécution et à la supervision des opérations et activités convenues dans le présent accord ;

Sera pleinement responsable des agissements ou de la négligence de son personnel. Le personnel de la CRS n'a pas le statut de fonctionnaire ou d'agent du PAM ou des Nations unies. Le PAM décline toute responsabilité en matière d'indemnisation des employés de la CRS en cas de maladie, d'invalidité, de mort ou pour les conséquences d'autres risques liés au travail ou non, ainsi que pour les pertes ou dommages survenus à des biens ou à des effets personnels appartenant à la CRS, à son personnel ou à un tiers ;

Respectera le caractère confidentiel des renseignements concernant tout bénéficiaire ou groupe de bénéficiaires concerné par les activités régies par le présent accord. La teneur des dossiers, y compris les bases de données informatisées, ne peut être divulguée à des personnes extérieures au partenaire que si ces personnes sont dûment autorisées par le PAM à prendre connaissance de ces renseignements. Cette restriction ne s'applique pas aux données statistiques d'ordre général concernant le nombre et la situation géographique des bénéficiaires, ni aux photographies, vidéos, ou entretiens

recueillis avec le consentement des bénéficiaires, que la CRS a toute latitude d'utiliser comme il l'entend à des fins d'appel de fonds ou éducatives ;

Fournira des vivres à tous les bénéficiaires et travaillera avec eux en toute impartialité, indépendamment de leur appartenance ethnique, leur religion, leur nationalité, leurs opinions politiques ou leur sexe, et sans conditionner l'assistance, directement ou indirectement, à une appartenance religieuse ou politique quelconque. À cet égard, les projets appuyés par le PAM ne comprendront aucune activité visant à promouvoir un point de vue religieux ou politique ;

Adhèrera aux principes fondamentaux établis par le comité permanent inter agences pour la prévention de l'exploitation sexuelle et autres abus de pouvoir à l'encontre des bénéficiaires et ne tolérera aucun abus de ce type de la part de ses agents ;

Facilitera la surveillance par le PAM de la distribution des vivres, du stockage des vivres et de bénéficiaires ciblés qui les reçoivent ;

Encouragera la formation de groupements et comités communautaires qui participeront à l'identification des bénéficiaires, à leur enregistrement et à la distribution des denrées alimentaires. Des réunions seront organisées régulièrement entre les parties et les groupements ou comités communautaires afin d'approuver les bénéficiaires visés et d'informer toutes les parties prenantes des progrès accomplis ;

Sera responsable de communiquer et de faire respecter à ses sous-traitants (si existants) toutes les clauses de ce contrat de même qu'à assumer toutes les obligations énumérées ci-dessus.

#### **b.Obligations du PAM**

Pendant toute la durée du présent accord, le PAM sera responsable pour les formalités de dédouanement et de transport des vivres fournis par le PAM et en assurera la livraison jusqu'aux Points de Livraison Finaux (PLF).

Informera la CRS sur l'arrivage et la réception des vivres dans le pays, l'allocation pour la distribution et le mouvement des vivres effectué par le PAM à partir du port ou de ses entrepôts. Il s'agira d'indiquer notamment, la nature

et la quantité des vivres transportés, les moyens de transport utilisés et la date approximative de l'arrivée des vivres aux points de livraison convenus de commun accord ;

Informera la CRS le plus tôt possible de toute rupture connue ou prévue dans la filière des approvisionnements et prendra des mesures appropriées pour l'aider à réduire les risques posés par cette situation ;

Recommandera des mesures correctives ou des révisions temporaires des rations si, pour quelque raison que ce soit, il s'avérait impossible d'appliquer les rations convenues ;

Fournira des conseils / des recommandations et procédera si nécessaire à des sessions de formation concernant l'entreposage et la manutention des vivres ;

Formera, si nécessaire, le personnel de la CRS sur les aspects relatifs à la distribution et au rapportage ;

Remboursera les frais de suivi engagés par la CRS sur la base d'un taux défini en commun accord entre le PAM et la CRS ;

Les taux à la tonne de ces indemnités pourront être revus chaque année, en fonction des besoins justifiés de la CRS et des ressources financières disponibles du PAM, jusqu'à la fin de validité du présent Accord ;

Effectuera des paiements à la CRS sur base des factures présentées au PAM conformément au budget approuvé et, sous réserve de la disponibilité des vivres qui ont été mis à la disposition de la CRS aux points de livraison indiqués et des quantités spécifiées ainsi que du plan de distribution approuvé

par le PAM. Les documents suivants seront joints aux factures conformes et sans eux aucun paiement ne pourra être effectué :

- Rapport de distribution ;
- Copies bleues de la lettre de transport ;
- Copies des lettres de voitures du transport secondaire s'il y a lieu ;
- Bon de sortie des vivres de l'entrepôt de la CRS vers les sites de distribution s'il y a lieu.

### **c. Paiements**

Le PAM versera à la CRS des paiements en trois tranches :

- Une première tranche de 50% du montant du tonnage estimé à la signature du protocole, dès réception de la requête écrite du partenaire pour l'avance et après livraisons des vivres par le PAM ;
- Un deuxième acompte de 30% s'effectuera après soumission des rapports de distribution et rapport justifiant l'utilisation de la première tranche. Les factures justificatives accompagneront ce rapport.
- Une troisième et dernière tranche de 20% sera versée après approbation du rapport final et soumission, d'une facture globale et des factures certifiées par les partenaires d'exécution et acceptées/signées par un représentant autorisé du PAM indiquant:
  - a) le numéro du projet
  - b) le type de produit
  - c) le volume total en tonnes des produits distribués, par numéro d'ordre d'expédition lorsqu'un tel ordre d'expédition a été établi par le PAM
  - d) le volume total des pertes de produits, en tonnes, par numéro d'ordre d'expédition, lorsqu'un tel ordre d'expédition a été établi par le PAM.
  - e) Les paiements se feront sur base du tonnage total distribué.

Ces paiements s'effectueront 30 jours suivant réception de la demande écrite en bonne et due forme et/ou de la facture, par chèque au bénéfice de la CRS ou par virement dans le compte de la CRS dont les détails suivent :

- Nom de la Banque :
- Adresse de la Banque :
- Code Banque :
- Code Guichet :
- Numéro de compte :
- RIB :
- Code SWIFT de la banque :
- Nom du Bénéficiaire :

Une copie du document de la banque (RIB, copie de chèque vierge) devra être remise au PAM afin de certifier les détails ci-avant précisés. Le nom du bénéficiaire du compte bancaire devra être identique au nom de la CRS, signataire de ce protocole.

Le PAM respectera le caractère confidentiel des renseignements fournis par la CRS ou s'y rapportant ;

Emploiera du personnel dûment qualifié et fournira les moyens adéquats nécessaires à l'exécution et à la supervision des opérations et activités convenues dans le présent accord ;

Aura la latitude de résilier le présent accord s'il advient qu'à l'issue d'une mission de monitoring les objectifs du projet ne sont pas atteints pour des raisons injustifiées ;

Assurera la liaison, au nom de la CRS, avec les autorités locales, le cas échéant, adhérera aux principes fondamentaux établis par le Comité

permanent inter agences pour la prévention de l'exploitation sexuelle et autres abus de pouvoir à l'encontre des bénéficiaires et ne tolérera aucun abus de ce type de la part de ses agents.

#### **d. Visibilité et Information Publique**

La CRS assurera, chaque fois que de besoin, la visibilité du PAM en informant les bénéficiaires que les vivres distribués constituent un appui du PAM dans le cadre de ses opérations de secours et de réhabilitation en Casamance.

#### **e. Pertes des vivres et dommages**

Le PAM veillera activement à ce que tous les vivres remis à la CRS soient propres à la consommation humaine. Ce dernier informera le PAM et le consultera lorsque l'état des vivres fournis par le PAM est douteux, ou s'il y a un risque perçu de contamination des stocks existants. Dans ce cas, le PAM et la CRS décideront ensemble des mesures appropriées pour remédier à la situation. Les coûts approuvés par le PAM en vue de l'entreposage, de la récupération, de l'échantillonnage ou de la fumigation seront à la charge du PAM.

Tout manquant, avarie ou perte constatés à la suite d'une faute grave ou du fait de la négligence du partenaire de coopération, sera déduit des factures émises au titre du présent contrat à concurrence de la valeur des produits «rendu à destination» ;

#### **f. Protection des populations vulnérables en situation de crise humanitaire, y compris contre les actes d'exploitation et d'abus sexuel**

L'organisation des Nations Unies et le PAM sont engagés au service de la protection des populations vulnérables en situation de crise humanitaire, y compris contre les actes d'exploitation et d'abus sexuel. En passant convention avec le PAM, le contractant s'engage à adhérer aux règles édictées par l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine et à s'assurer du comportement moral éthique adéquat de son personnel. Sera une cause d'annulation du contrat le défaut, par le contractant, d'enquêter sur des cas

d'exploitation et d'abus sexuels portés à sa connaissance, ou de prendre des mesures préventives ou correctives appropriées à leur rencontre.

#### **g. Force majeure**

Si à un moment quelconque pendant le présent accord il devient impossible pour l'une des parties de s'acquitter de ses obligations pour des raisons de force majeure, cette partie informera sans délai, par écrit, l'autre partie de l'existence de cette force majeure. La partie qui soumet la notification est dès lors dégagée de ses obligations aussi longtemps que subsiste la force majeure.

#### **h. Arbitrage**

Tout différend découlant du présent accord qui n'est pas réglé à l'amiable entre les parties sera soumis à l'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). L'arbitrage se fera à Londres, en anglais, et sera régi par le droit substantiel anglais. Les parties acceptent d'être liées par toute sentence arbitrale rendue conformément à ce qui précède, qui réglera définitivement le différend.

#### **i. Clause d'immunité**

Aucune disposition du présent accord n'implique que le Programme Alimentaire Mondial, l'Organisation des Nations Unies ou l'une de ses institutions ou organisations renoncent aux privilèges et immunités dont ils jouissent, ou qu'ils acceptent la compétence des tribunaux d'un pays quelconque eu égard aux différends découlant dudit accord.

## **6. Processus de recensement des ménages vulnérables**

### **a.Orientation**

Dans le cadre de la préparation de l'organisation et de la planification de cette opération d'assistance alimentaire, la Croix-Rouge Sénégalaise a organisé un week-end d'orientation pour ses responsables terrain en charge de la coordination, de l'organisation et de l'exécution de ce programme.

Ce week-end d'orientation a permis à la Croix-Rouge Sénégalaise d'expliquer à son personnel terrain les objectifs de l'opération et les résultats attendus.

Ce processus comprend une bonne maîtrise des outils de gestion du partenaire pour la mise en place de ce programme.

Il s'agira pour les responsables terrain de s'outiller pour une exploitation correcte des outils de recensement des ménages vulnérables.

Une partie de ce programme d'orientation concerne aussi le remplissage des cartes de distribution mais aussi des fiches de distribution que le partenaire met à la disposition de la Croix-Rouge Sénégalaise.

### **b.Recensement des ménages vulnérables**

Avant de procéder au recensement des populations vulnérables sur le terrain, les cadres qui avaient bénéficié d'un week-end d'orientation font une restitution aux volontaires qui seront déployés dans les différentes localités ciblées.

Une fois en possession de toutes ces informations, les volontaires procèdent au recensement des populations vulnérables selon les critères dégagés par le partenaire.

Des fiches pré établis sont utilisées par les volontaires pour recueillir un certain nombre d'informations sur les ménages :

- Prénom et Nom du chef de ménage
- Sexe
- Etat civil
- Activité principale du ménage
- Nombre d'enfants de moins de 5 ans dans le ménage
- Nombre d'enfants de plus de 5 ans dans le ménage
- Nombre d'adultes de plus de 18 ans

- Nombre total des personnes dans le ménage

- Observation

Les fiches de recensement sont signées par les chefs de village, les présidents de communautés rurales et les sous préfets des localités visitées.

### **c.Synthèse**

Une fois que toutes les fiches ont été remplies, les données sont compilées avant d'être envoyées au partenaire, ce travail est réalisé avec l'ensemble des équipes de supervision qui étaient sur le terrain.

Il permet aussi de déterminer les informations complémentaires sur les zones visitées :

- Accessibilité,
- Disponibilité de magasin de stockage
- Distance entre les localités ciblées et les sites de distribution prévue,

## **7. Le transport et le stockage des vivres**

### **a.Stockage principal des vivres :**

Le gouvernement du Sénégal a participé à ce programme d'assistance en mettant à la disposition du programme alimentaire mondial, les différents entrepôts du Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

Ces entrepôts de grandes capacités ont permis de réaliser le premier stockage des vivres avant de programmer leur transfert dans les entrepôts secondaires qui sont répartis un peu partout dans les différentes communautés rurales.

Le système de stockage dans les entrepôts du commissariat à la sécurité alimentaire est standard et permet un contrôle et un enlèvement facile des marchandises.

### **b.le stockage secondaire des vivres :**

Dans un souci de rapprochement avec les populations bénéficiaires de cette assistance, les différentes localités ont été sollicitées pour mettre à disposition des endroits capable de contenir les vivres.

Certaines localités avaient déjà à leur disposition des entrepôts pour le stockage de semences et autres intrants agricoles, cependant une grande majorité ne disposant pas d'endroits adaptés pour le stockage.

Cette situation a poussé les équipes de la Croix-Rouge sénégalaise et les responsables des localités concernées à trouver des endroits alternatifs tels que les maisons communautaires, les centres de santé et autres endroits susceptibles de contenir les vivres destinées à la population.



Figure 11: Entrepôt de stockage de la communauté rurale de Nétéboulou, Région de Tambacounda



Figure 12: Lieu de stockage de la communauté rurale de Dakately, Région de Kédougou, Département de salémata.

### **c.Système de transport des vivres**

Dans le cadre de la mise en place des différents stocks, la Croix-Rouge Sénégalaise a utilisé 02 camions d'une capacité totale de 26 tonnes pour les transferts secondaires.

La seule contrainte liée à l'utilisation de ce type de véhicule est qu'ils ne peuvent pas entrer dans toutes les zones d'intervention.



Figure 13: Moyen de transport de la Croix-Rouge

Donc pour une meilleure organisation de la planification des mises à disposition des différents stocks, le Programme Alimentaire Mondial a signé des contrats avec différents transporteurs dans les régions couvertes par le programme.

Dans certaines localités les accès sont extrêmement difficiles. Exemple de la communauté rurale de Dakately dans le département de Salémata, la communauté rurale de Médina Baffé dans le département de Saraya ou il n'existe pas de routes mais seulement des pistes cahoteuses qui passent par des ravins.

Cette situation a posé beaucoup de contraintes pour l'acheminement des vivres occasionnant ainsi un retard important sur le programme de livraison.

Dans la région de Kédougou où les accès sont compliqués pour des camions de transport de marchandises traditionnel, les transporteurs se rabattent sur des types de camions qui font généralement les régions de Guinée Conakry.



Figure 14: Tarmagal

Ces camions sont appelés dans le langage courant Tarmagal, ils disposent de suspension trafiquées ce qui permet de soulever le camion lui permettant ainsi de pouvoir circuler facilement dans les zones où il y a des ravins.

#### **d.Réception et stockage**

Pour une meilleure traçabilité de la réception des marchandises, les transporteurs remettent à la personne chargée de la réception un document de transport appelé Lettre de voiture dans le quel sont précisés la quantité de marchandise livrées et le nombre de colis.

La lettre de voiture permet de faire les confrontations sur les quantités déclarées et les quantités physiques, elle donne aussi la possibilité de mentionner toutes les anomalies ou dommages sur les marchandises.

En l'absence du responsable logistique de la région concernée, un volontaire de la Croix-Rouge Sénégalaise est responsabilisé pour assurer la fonction de magasinier et de gardien. Ce dernier reçoit une petite formation sur les outils de gestion des stocks utilisés par la Croix-Rouge Sénégalaise.

Un paiement journalier lui sera octroyé tout au long de la durée du stockage.

Le logisticien doit venir s'assurer si les consignes données durant son absence ont été bien mis en œuvre et que la marchandise stockée est conforme avec ce qui est mentionné dans la lettre de voiture.



Figure 15: Vérification du logisticien dans le magasin de stockage de la Communauté Rurale de Dialacoto région de Tambacounda

## **8. Le processus de distribution des vivres de la CRS**

### **a. Remplissage des cartes de bénéficiaires**

Le remplissage des cartes des bénéficiaires se fait sur la base des fiches de recensement initiales qui comportent l'ensemble des informations nécessaires à l'identification des personnes concernées.

Chaque ménage reçoit une carte qui comporte les informations essentielles à son identification, il s'agit entre autre :

Un numéro unique d'identification,

Nom et Prénom du chef de ménage,

Numéro de carte nationale d'identité

Nom et Prénom du récipiendaire (le récipiendaire est une personne autorisée à récupérer les vivres à la place du chef de famille initialement identifié) ;

Nom du village et ou du quartier du bénéficiaire

Nombre total de personnes du ménage

Nombre d'enfants de moins de 05 ans

Nombre d'adultes dans le ménage

### **b. Remise des cartes dans les villages et convocation des populations**

Une fois les bénéficiaires identifiés, ils sont regroupés selon leur habitation (village, quartier...) et une équipe de volontaires se rend dans les zones ciblées pour remettre les cartes aux personnes concernées. En principe pour des soucis de transparence et d'exactitude, seuls les volontaires ayant enquêté dans un village, y retournent pour remettre les cartes.

En même temps se fait la convocation des populations, avec une communication faisant état du jour, du lieu et de l'heure du rendez vous puis de la quantité individuelle et/ou collective à recevoir. Ainsi selon leurs dispositions, les populations peuvent choisir de venir individuellement, ou se regrouper en plusieurs lots, ou encore de constituer un grand ensemble pour venir récupérer leurs dons.

### **c. Distribution des vivres**

C'est l'une des étapes les plus importantes de tout le processus de distribution ; il s'agit d'appliquer toutes les stratégies nécessaires à la réception des vivres par les bénéficiaires.

Selon le protocole d'accord signé entre le Programme Alimentaire Mondial et la Croix-Rouge Sénégalaise, chaque bénéficiaire doit recevoir par mois :

417 grammes de céréale

42 grammes de légumineuse

25 grammes d'huile

10 grammes de sel

Dans certaines localités, selon les stocks disponibles les populations reçoivent des rations pour 02 mois et d'autres des rations pour un mois.

Les responsables de la distribution vérifient les cartes des bénéficiaires pour s'assurer que les intéressés figurent bien sur la liste.

Selon les disponibilités des populations, elles peuvent se présenter individuellement ou par village.

Pour faciliter leur travail, les volontaires regroupent les bénéficiaires par village afin de sortir la quantité totale par village et remettre à chacun sa part.

Ce système de travail permet de gagner beaucoup de temps et facilite le suivi des stocks.

CROIX-ROUGE SENEGALAISE / PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL :  
DISTRIBUTION DE VIVRES

POUR DEUX(2) MOIS

LIBELLE	CEREALE	LEGUMINEUSE	HUILE	SEL
Pour 1 personne	25kgs	2,5kgs	1,5L	0,3kgs
Pour 2 personnes	50kgs	5kgs	3L	0,6kgs
Pour 3 personnes	75kgs	7,5kgs	4,5L	0,9kgs
Pour 4 personnes	100kgs	10kgs	6L	1,2kgs
Pour 5 personnes	125kgs	12,5kgs	7,5L	1,5kgs
Pour 6 personnes	150kgs	15kgs	9L	1,8kgs
Pour 7 personnes	175kgs	17,5kgs	10,5L	2,1kgs
Pour 8 personnes	200kgs	20kgs	12L	2,4kgs

Quelque soit la taille du ménage, la quantité maximale distribuée par mois ne dépasse pas 100kgs pour les céréales, 10kgs pour les légumineuses, 6l pour l'huile et 1,2kgs pour le sel.



Figure 16: Articles distribués aux populations dans la région de Kédougou

# **Chapitre 2 : La logistique de distribution**

## **A. Le concept de distribution**

### **1. Définition**

La distribution d'urgence est une aide fournie dans des situations résultantes de phénomènes naturels ou d'origine humaine imprévisible.

Elle est distribuée gratuitement à des populations vulnérables, elle peut être composée de vivres (céréales, légumineuse, huile, sel, etc.) ou de non vivres (moustiquaires, nattes, couvertures, etc.).

### **2. Les modes de distribution**

L'objectif principal de l'aide humanitaire est de distribuer l'aide de manière égalitaire et contrôlée afin d'éviter qu'elle ne tombe entre de mauvaises mains ou qu'elle ne soit perdue.

Il existe différentes types de distribution qui seront utilisées selon les contextes et ou les aspects sécuritaires de la zone d'intervention

### **3. La distribution directe**

Elle consiste à donner directement aux bénéficiaires, c'est la méthode la plus sûre mais aussi la plus coûteuse et la plus longue.

cela permet un contrôle directe de l'aide apportée, mais nécessite une excellente connaissance de l'environnement naturel et social, une capacité administrative, d'infrastructures et en main d'œuvre. Pour cela, il est préférable d'avoir des contacts sur place. Un système d'enregistrement et d'identification des bénéficiaires permet de contrôler que la distribution soit égale et proportionnelle aux différents besoins.

#### **4. La distribution indirecte**

L'aide est distribuée via les représentants des bénéficiaires, cette méthode est plus rapide que la précédente mais nécessite beaucoup de confiance vis-à-vis des représentants des bénéficiaires.

Cette méthode est beaucoup plus facile pour les ONG, mais elle nécessite de trouver une contrepartie locale qui connaisse parfaitement le site et sa population, qui soit fiable, neutre, et impartiale en cas de conflit. En effet ce mode de distribution n'assure pas une visibilité assurée de la destination de l'aide apportée.

#### **5. La distribution centralisée**

Elle consiste à organiser un seul point de distribution ce qui apporte beaucoup de facilités logistiques mais peut limiter le nombre de bénéficiaires capable de se déplacer.

#### **6. La distribution décentralisée**

Cette méthode consiste à organiser plusieurs points de distribution simultanément avec un plus grand nombre de bénéficiaires, elle nécessite aussi une logistique plus lourde et donc plus coûteuse.

#### **7. La distribution à date fixe**

Celle-ci est fixée à l'avance c'est-à-dire au jour et à l'heure. Elle permet une plus grande facilité dans la planification et la logistique mais elle manque de souplesse.

#### **8. La distribution ouverte**

Elle est accessible à tous et donne plus de souplesse aux bénéficiaires. Elle est plus complexe sur le plan logistique.

## **9. La distribution par parachutage**

C'est une méthode utilisée dans des situations d'extrême urgence. Elle ne dispose d'aucun avantage, mais aussi dangereuse et aléatoire.

Parfois, l'accès à la zone où se trouvent les populations démunies est absolument impossible par voie « normale ». C'est souvent le cas lors de catastrophes naturelles. La distribution des dons nécessite alors l'intervention d'hélicoptères, avec à leur bord un autochtone pour cibler plus rapidement les zones sinistrées.

# Chapitre 3 : La logistique humanitaire

## A. Définition

Selon le Larousse, l'humanitaire est « ce qui se préoccupe du bien de l'humanité, qui vise à améliorer son sort ».

En ce sens, l'humanitaire est né avec la charité chrétienne. Mais l'acte fondateur de l'humanitaire moderne est la création de la Croix Rouge en 1863. En effet, c'est dans un contexte historique particulièrement meurtrier qu'Henry Dunant, suite à la bataille de Solferino, décide d'organiser des secours et entreprend de soigner les blessés sans distinction de nationalité. Il témoigne de son action dans un ouvrage intitulé Souvenir de Solferino dont s'inspire la Communauté Européenne pour bâtir le 22 août 1864 la première Convention de Genève, qui servira de fondement du Droit International Humanitaire. Ce texte pose ainsi les principes de ce que deviendra la Croix Rouge

Dans les années 1900, se créent sur ce modèle, de nombreuses associations humanitaires partout dans le monde, principalement d'inspiration religieuse. Ces associations ont pour but principal de venir en aide aux nombreuses victimes que font les deux guerres mondiales.

L'année 1945 et la création de l'ONU (dont le but est de maintenir la paix à la surface du monde) sont un tournant majeur pour l'aide humanitaire internationale. Ainsi en découle en 1947 la création de l'UNICEF et en 1951 celle de HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés).

Le mouvement humanitaire moderne est né en 1968 avec la guerre du Biafra, l'un des conflits les plus sanglants de l'après Seconde Guerre mondiale. Des voix de médecins s'élevèrent alors pour dénoncer la situation, alerter l'opinion publique et instituer la loi du tapage médiatique, opposant au devoir de réserve de la Croix-Rouge un devoir de parole. Médecins Sans Frontières fut créé en 1971.

En 1960, pendant le conflit du Biafra, de nombreux médecins français décident de briser le principe solidement ancré de la Croix Rouge qui consiste à garder silence et neutralité sur leurs missions. Ainsi né le mouvement des « french doctors », qui fondent en 1971 Médecins Sans Frontières.

Le projet du mouvement des sans frontières est de rendre l'aide humanitaire indépendante des Etats en s'appuyant sur l'opinion publique prise à témoin ; d'où l'importance accordée à la médiatisation de ses interventions. L'Humanitaire s'installe alors durablement dans le tiers-monde et s'inscrit dans une perspective Nord-Sud.

Contrairement à l'aide au développement, l'humanitaire ne vise pas à construire, reconstruire ou encadrer le destin de groupes de population dans la durée mais à intervenir en urgence, pour la survie des populations. Depuis le début des années 1970, avec l'arrivée de nouveaux foyers de violence et l'arrivée de nombreuses "guerres internes" (Angola, Cambodge, Afghanistan...), les associations humanitaires se développent.

## **B. Fonctionnement**

La logistique humanitaire consiste à mettre en place une action qui vise à l'amélioration de la situation d'un groupe de personnes se trouvant provisoirement ou durablement dans une situation soit d'urgence, soit qui ne lui permet pas de subvenir aux besoins de premières nécessités tels que le logement, une hygiène correcte, l'alimentation, l'accès à la santé et aux soins, l'accès à l'eau potable... Ces personnes ont donc besoin d'une aide extérieure.

C'est sur le logisticien que reposent toute l'intendance et l'organisation logistique et matérielle de la mission ou du programme.

Il supervise notamment les transports de personnes, de vivres, de médicaments et d'équipements. Concrètement, le logisticien gère les équipements techniques de la mission (parc de véhicules, maintenance de matériel, télécommunications, entrepôts...), ainsi que la chaîne des approvisionnements (achats de denrées, transport, stockage, et distribution de l'aide). Il doit par ailleurs assurer l'encadrement et la formation des équipes logistiques, la mise en œuvre du plan de sécurité et la gestion du budget, la négociation des contrats locaux avec des entreprises, les relations avec les autorités locales. Mais ces attributions varient beaucoup en fonction de la taille et de la nature de ses missions.

# 1. Le transport

Par la définition même de « crise », l'arrivée sur place du matériel doit être assurée de manière extrêmement rapide. Le choix du type de transport dépend d'une série de paramètres tels que les besoins et les possibilités. Ils peuvent être :

## **a.Aérien**

C'est le moyen de transport le plus rapide, le plus sûr mais également le plus coûteux. Néanmoins cela nécessite de prendre en compte de nombreuses conditions à respecter pour l'atterrissage et le décollage (par exemple la disponibilité de vastes espaces). Mais il faut également penser à la possibilité du réapprovisionnement de combustible afin de faire repartir les avions.

### **b.Routier**

Ce moyen de transport permet de transporter de grandes capacités de marchandises de manière économique et de travailler en flux tendu. Mais là aussi, des infrastructures sont nécessaires et pas toujours présentes dans les régions concernées.

### **c.Ferroviaire**

Ce moyen de transport permet de transporter de grandes capacités et de gros tonnages. Il nécessite la présence sur place de lignes de chemin de fer en bon état. C'est un moyen de transport peu coûteux.

### **d.Maritime**

Les bateaux ont une grande capacité de transport, ce qui en fait le moyen de transport le plus économique. En revanche, une infrastructure portuaire est nécessaire et les délais de livraisons ainsi que les formalités de douanes peuvent être très longs. Parfois ce moyen de transport est utilisé pour désengorgés les moyens de transports cités précédemment.

Toutefois, il est nécessaire d'effectuer une rapide vérification du site accueillant la marchandise afin de déceler toutes situations pouvant affecter l'arrivée de l'assistance.

Par exemple, en Indonésie, pour la gestion du tsunami le 26 Décembre 2004 autour de Banda Aceh, certaines ONG ont utilisé des images satellites pour administrer la logistique de premiers secours, ce qui a permis de mieux évaluer l'état d'accessibilité des différentes zones.

## **2. Le stockage**

Pour gérer au mieux les approvisionnements, il est nécessaire de les stocker dans des entrepôts qui permettront de protéger les marchandises jusqu'à leur distribution effective. Il existe 3 types d'entrepôts qui peuvent être regroupés dans un seul et même entrepôt souvent en raison d'un manque de place :

### **a.L'entrepôt général d'expédition**

C'est un entrepôt où les produits sont stockés pour une durée indéterminée, ou en attente d'être envoyés sur le terrain, ou dans un entrepôt secondaire.

Ces entrepôts sont généralement situés dans les capitales ou en des points centraux que l'on appelle des barycentres.

#### **b.L'entrepôt de rotation lente**

C'est un entrepôt où on stocke les articles non urgents, en réserve ou très peu consommés, comme les pièces détachées, les équipements ou les outils.

#### **c.L'entrepôt de rotation rapide**

C'est un entrepôt d'expédition où on stocke les produits d'expéditions quotidiennes ou fréquentes.

Même si dans l'urgence peu de choix s'offrent aux ONG ; quant au lieu de stockage, il faut tenir compte :

***Du type de provisions stockées*** : Il faut par exemple, des entrepôts frais, secs et ventilés pour les médicaments et les aliments et certains types d'approvisionnement ne peuvent pas être mélangés.

***De la praticité du lieu*** : Il faut que l'entrepôt soit facilement accessible pour les transports et il est prudent de prévoir plus de place que nécessaire pour le stockage.

***Des règles minimums de sécurité*** : Il faut tenir compte des conditions de sécurité de l'entrepôt, qu'il soit en bon état et fonctionnel, mais aussi des conditions de sécurité externes. Pour cela il faut vérifier l'environnement naturel et social (possibilités d'inondations, de glissements de terrain, base de milices armées à proximité...)

S'il n'y a pas de structure existante sur place, il est possible d'en créer une temporairement.

### **3. L'expédition**

La préparation des envois de marchandises est très importante afin d'éviter la casse et les pertes. Il faut donc être très organisé et méticuleux quant à la préparation des paquets et suivre des codages spécifiques à chaque ONG. Ces derniers doivent être numérotés, les coordonnées de l'expéditeur et du destinataire doivent être apparents. Il est important de tenir compte du voyage et de la manipulation que les paquets auront à subir. Ainsi le matériel utilisé pour l'emballage doit être très résistant et dans la mesure du possible

étanche. Il faut également tenir compte du fait que le chargement et le déchargement peuvent être fait manuellement. Comme dans le transport industriel, certains chargements ne doivent pas être mélangés, par exemple les médicaments et les aliments.

#### **4. La gestion des hommes**

La réalité quotidienne des ONG est très précaire. Les humanitaires travaillent dans l'urgence et avec peu de moyens (ils déchargent les camions sans chariot élévateur, stockent sans infrastructure, réparent sans garage). La force vive des ONG est, la plupart du temps, constituée de salariés mais aussi de nombreux bénévoles. Ceux-ci sont formés par les organisations elles-mêmes et prêts à intervenir en situation d'urgence. Les salariés s'occupent principalement de la gestion, de l'administration et des formations. Mais des volontaires peuvent les appuyer dans ces missions. La difficulté pour les équipes sur place est de respecter les codes d'un pays étranger et de s'adapter aux coutumes locales. Les humanitaires doivent faire preuve de diplomatie à l'égard des populations locales qui ne comprennent pas toujours l'intrusion d'expatriés dans leur pays.

# **Troisième partie : Analyse critique**

## **et recommandations**

### **A. Analyse critique**

L'alimentation est centrale dans toute société humaine en raison de sa nécessité biologique et du rôle charnière qu'elle joue dans la vie sociale et culturelle. L'approvisionnement alimentaire représente une part extrêmement importante de la consommation, et interpelle autant les aspects environnementaux, socioéconomiques et éthiques. Sur le plan environnemental, la façon dont les humains s'alimentent est un déterminant majeur de la manière dont les ressources naturelles sont utilisées. Le choix des aliments que nous produisons et consommons, le lieu d'où ils proviennent, les pratiques de production, de transformation et de distribution utilisées, etc., influent de façon considérable sur l'état de l'environnement, notre santé et des liens sociaux qui nous unissent. Or, face à un système alimentaire en profond et rapide changement depuis 50 ans, il est loin d'être acquis que les citoyens ont conservé leur capacité à exercer des choix éclairés. D'un rapport simple au système alimentaire, la population est passée à un rapport complexe et très partiel. Alors que les multinationales s'emparent petit à petit du marché des aliments, que le lieu d'origine de nos aliments s'éloigne de plus en plus et que les importations et exportations d'aliments croissent sans cesse, il persiste une méconnaissance généralisée de l'état de notre système alimentaire, état qui participe à nous mener à une réduction de notre sécurité alimentaire, de la production agricole à la distribution. Dans un contexte où de plus en plus de Pays font appel à l'aide alimentaire et où les ressources se font rares, l'intervention en sécurité alimentaire est souvent centrée sur le dépannage alimentaire. Beaucoup d'intervenants s'entendent pour dire que bien que ces services soient nécessaires, ils ne constituent pas en soi une solution permanente et durable au problème de l'insécurité alimentaire. En répondant essentiellement à des situations de crise, ils n'ont pas le temps ni le loisir de s'informer ou de se préoccuper des principes sous-jacents aux problèmes de la faim. Toutefois, les intervenants en sécurité alimentaire

pourraient aussi devenir des acteurs de changement en travaillant en amont de la problématique.

Malgré leurs différences, les différentes définitions de l'assistance alimentaire partagent certains points communs, qui peuvent être considérés comme des aspects essentiels d'une réelle sécurité alimentaire. Nous vous proposons de les regrouper en 5 composantes et de les utiliser comme « cadre d'analyse » pour examiner s'il y a, ou non, sécurité alimentaire. Les voici, regroupées en cinq catégories :

### **L'accès aux aliments**

L'accès aux aliments fait référence à la disponibilité physique des aliments, qui doit être adéquate, stable et assurée, ainsi qu'à l'accessibilité économique de ces aliments pour tous les citoyens.

### **La qualité des aliments**

La qualité des aliments fait référence à la nécessité d'une nourriture saine et nutritive permettant de mener une vie active et de maintenir la santé à long terme. Cela implique la sécurité sanitaire des aliments à court et à long terme, ainsi qu'une valeur nutritive adéquate, mais également la disponibilité d'une variété suffisante de ceux-ci, afin de permettre un régime alimentaire équilibré.

### **La diversité des aliments**

La diversité des aliments reflète la nécessité d'un système alimentaire suffisamment varié pour permettre de satisfaire les préférences alimentaires de tous, afin de respecter les normes sociales et culturelles, ainsi que la dignité humaine. En tant que composantes essentielles de la santé et du bien-être humain, les aliments et les systèmes alimentaires se doivent de refléter la diversité culturelle et sociale de l'humanité.

### **La pérennité du système alimentaire**

La pérennité du système alimentaire fait référence à la nécessité pour celui-ci de procurer des aliments de qualité, diversifiés, en quantité suffisante pour tous, en tout temps. La sécurité alimentaire exige du système agroalimentaire qu'il ait un caractère durable, c'est-à-dire qu'il puisse répondre aux besoins

des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Cela nécessite donc que le système agroalimentaire maintienne la santé des écosystèmes ruraux, la fertilité des sols agricoles et qu'il limite sa dépendance aux fluctuations économiques et politiques extérieures.

### **La capacité de prise en charge citoyenne**

Cet élément se réfère non seulement à la capacité économique des citoyens de prendre en charge leur alimentation, mais également à l'accès des citoyens à des informations simples et fiables permettant de faire des choix alimentaires éclairés. La capacité de prise en charge des citoyens fait également référence à la capacité associative des citoyens et à leur capacité de dépasser le rôle de consommateur en investissant les différents maillons de la chaîne agroalimentaire afin de prendre en main leur sécurité alimentaire individuelle et collective.

S'il y a un besoin fondamental pour l'être humain, c'est bien celui de s'alimenter.

L'alimentation est d'ailleurs reconnue comme un droit humain fondamental et est inscrite dans plusieurs textes juridiques, dont la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948), la

Constitution de la FAO (1965), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), ainsi que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989). Mais l'alimentation n'est pas qu'une question de besoins et de droits ; elle est également une responsabilité de la collectivité, comme l'a reconnu l'Organisation des Nations Unies dès sa création.

Bien souvent les États n'accordent que trop peu d'intérêt au secteur agricole. Leurs politique de soutien est faible ce qui ne permet pas d'avoir des infrastructures suffisantes pour la production, le stockage et la distribution des produits agricoles. Il est alors très difficile d'établir une sécurité alimentaire lorsque les moyens de productions sont réduits.

- les agriculteurs ont peu de soutien de la part de leur gouvernement. Les agriculteurs locaux doivent souvent faire face à un manque de moyens

matériels, techniques et financiers (accès au crédit pour le renouvellement du matériel, à l'achat de bétail, semences...).

Le manque de moyens matériels, ou la possession de matériel ne facilitant pas les bonnes conditions de travail, ne permet pas une optimisation de la productivité. Les temps de travaux prennent plus de temps et mobilisent beaucoup de main d'œuvre pour un résultat souvent insuffisant pour satisfaire la sécurité alimentaire à l'échelle d'un pays. Cependant, ce seul critère n'est pas recevable en termes de cause d'insécurité alimentaire, puisque ces moyens agricoles peuvent permettre de réaliser des stocks dans certains pays, certaines régions ou communautés... C'est lorsqu'il est combiné avec d'autres contraintes qu'il aboutit à l'insécurité voir la famine.

Parfois, les agricultures sont peu structurées. J'entends par là, une organisation par catégorie de production (filières). Ce manque de répartition par filière organisées ne facilite pas l'efficacité, la productivité, la compétitivité et leur développement. Problèmes de distribution des matières premières : Les problèmes de réseaux de communications (route dégradées, facilité de transport...) provoquent des problèmes de distribution, d'accès et de commercialisation de ces matières premières vers la population, les centres de transformations, ...

L'étude effectuée sur l'assistance alimentaire au Sénégal laisse apparaître l'effet de la logistique à travers le processus de distribution des vivres. Ainsi, l'avantage qu'offre une telle étude est d'être imprégné de l'importance d'une maîtrise des éléments de la logistique. En effet tous les acteurs de l'assistance alimentaire se doivent de maîtriser ces éléments. Ceci dit, des remarques ont été relevées au cours de nos recherches sur ce thème.

L'intervention des entreprises est à féliciter. Mais cela devrait être organisé d'une manière à obtenir l'uniformisation de la distribution et réduire les pertes ou mauvaise distribution des vivres.

Un système de partenariat pouvait être mis en place pour coordonner l'activité entre les entreprises et les ONG.

Il est important de noter pour cette analyse que le choix des types de distribution occupe une place prépondérante. De ce faite, la combinaison entre la distribution directe et la distribution centralisée nous semble offrir plus de résultats positifs aussi bien pour les ONG que pour les bénéficiaires. Une

organisation avec l'appui des collectivités locales à travers une logistique renforcée pourrait faciliter ce choix de distribution. C'est ce type de combinaison que la CRS en collaboration avec le PAM a effectué notamment dans les régions de Tambacounda, Kédougou, Louga... lors de la campagne de 2012.

“L'assistance de la Croix-Rouge et du PAM devrait permettre aux **138774** bénéficiaires de cette assistance alimentaire de se nourrir en attendant la reprise de leurs activités traditionnelles. Leur situation alimentaire sera régulièrement évaluée par des missions de suivi afin d'orienter les décisions sur la taille de la ration et la durée de l'assistance.

Chaque bénéficiaire recevra pendant 60 jours une ration quotidienne composée de 417g de céréales 42 g de légumineuses, 25 g d'huile et 5 g de sel ».<sup>13</sup>

Tout compte fait, les objectifs sont plus ou moins atteints dans la mesure où le programme avait pour but d'améliorer les conditions liées à l'alimentation et dans des délais bien fixés.

Cependant, l'aide est rarement accordée pour des motifs de pur altruisme , par exemple, il est souvent donnée comme un moyen de soutenir un allié dans la politique internationale . Il peut aussi être donné avec l'intention d'influencer le processus politique dans le pays de réception.

Outre la critique de la motivation, l'aide peut être critiquée par la simple raison que ce n'est pas efficace: c'est à dire qu'il n'a pas fait ce qu'il devait faire ou aider le peuple qu'il est censé aider. Il s'agit essentiellement d'une critique *économique* de l'aide, étant donné que les deux types de critiques ne sont pas tout à fait distinctes. Des études statistiques ont produit des évaluations très différentes de la corrélation entre l'aide et la croissance économique, et pas de consensus ferme a émergé pour suggérer que l'aide étrangère fait généralement stimuler la croissance. Certaines études montrent une corrélation positive, mais d'autres trouvent soit pas de corrélation ou une corrélation négative. L'économiste [William Easterly](#) et d'autres ont fait valoir que l'aide peut souvent fausser les incitations dans les pays pauvres dans diverses manières nocives. L'aide peut également impliquer les entrées

---

<sup>13</sup> PROTOCOLE D'ACCORD: N° ACCORD IPSR 200138/2012/GFD/XX [Entre le PAM et la Croix-Rouge Sénégalaise](#)

d'argent aux pays pauvres qui ont des similitudes avec les entrées d'argent provenant des ressources naturelles comme le maïs, le riz, etc, qui provoquent le bradage de ces ressources.

Il faut souligner que l'aide alimentaire peut accroître les dépendances alimentaires d'une part mais également la dépendance économique et politique des pays bénéficiaires d'autre part.

Le Sénégal, avec son Plan d'investissement alimentaire (1977-1985) a cherché à réduire sa

dépendance alimentaire et économique par rapport à un volume croissant d'importations.

Chiffré à environ un milliard de dollars d'investissements, ce plan ne s'est jamais concrétisé,

malgré l'appui relatif assuré par la Nouvelle Politique Agricole en 1984 et, en 1986, par le Plan

Céréalière qui a connu le même sort.

L'aide alimentaire peut avoir des limites et des effets pervers. Parfois encore, elle permet aux pays occidentaux d'écouler, de gérer leurs stocks et de garder leur vocation de pays exportateurs (aide intergouvernementale). De plus, ce marché permet des débouchés importants... Ces produits exportés provoquent une concurrence sur les marchés locaux et déstabilisent les régions, les pays du sud. Cela peut aussi engendrer des changements d'habitudes alimentaires au détriment des productions locales. L'aide est parfois inadaptée aux besoins de la population locale ou elle arrive trop tard prenant les places de stockage. Lorsque l'aide parvient après la crise, cela cause des effets pervers sur les marchés locaux puisqu'elle fait concurrence aux producteurs. Quand l'aide est trop abondante et trop présente, un effet de dépendance se crée, affaiblissant l'économie locale. Les Etats receveurs peuvent avoir tendance à s'appuyer sur cette aide « systématique », limitant leurs investissements dans l'appui à l'agriculture locale. Quand l'aide est gratuite, les effets sont plus catastrophiques car les prix s'effondrent, l'agriculture et l'économie locale sont affaiblies. Ainsi une dépendance se crée. L'aide peut être interprétée comme un moyen de facilité, provoquant un renoncement du gouvernement bénéficiaire à l'agriculture locale, à la baisse des motivations des producteurs et une diminution des investissements

locaux. L'aide alimentaire apparaît encore trop souvent qu'en situation d'urgence. Une fois la crise passée, l'aide disparaît sans faire de suivi et de soutien de développement. Ainsi, les problèmes perdurent et les crises réapparaissent.

## B.Recommandations

Dans la distribution le planning est une étape prépondérante mais plus souvent difficile à respecter. Dans nos recherches nous avons remarqué qu'il échappe même aux grandes entreprises aussi bien qu'aux ONG. Cela provoque des défaillances et des retards dans la distribution. Pour cela, il est important que les acteurs de l'assistance alimentaire mettent en place au niveau interne une organisation sans faille.

Les entrepôts sont souvent difficiles à trouver et il serait dès lors préférable d'en construire et de laisser l'entretien aux populations pour réduire ainsi les problèmes liés au stockage des vivres.

Le but humanitaire des ONG devrait les pousser à anticiper sur les éventuelles menaces de famine en travaillant en parfaite collaboration avec les experts au développement, car de nombreuses études ont montrées que les causes d'insécurité alimentaire sont liées à la pluviométrie, la hausse des prix, etc.

Par ailleurs, il serait opportun d'offrir aux populations les moyens à long terme pour qu'elles puissent faire face à l'insécurité alimentaire.

Dès lors, l'alternative serait la mise en place de structures chargées de former les populations aux techniques de cultures saisonnières. De même, pour les organismes, la mise en place de forages est indispensable, afin de faire face à la rareté de la pluviométrie qui est source d'insécurité alimentaire en Afrique.

L'heure n'est plus donc à la « guérison » mais à la prévention ; même s'il est évident que prévoir une catastrophe naturelle est difficile. De même les organismes peuvent saisir les opportunités qu'offre la science pour assoir leur mission humanitaire.

Il est inadmissible qu'une partie de la population sénégalaise souffre d'une insécurité alimentaire. Il faudrait dès lors sensibiliser les populations sur le système déjà mis en place par le PAM dénommé "vivres-contre-travail" : c'est à dire les populations travaillent pour leur propre compte et reçoivent en contre partie des vivres. En dehors de l'effet naturel, la population ne comprend pas le sens de l'autosuffisance alimentaire et l'assistance alimentaire pourrait être source d'oisiveté. Autrement dit, la personne à qui l'on donne ne pense souvent pas à faire des efforts pour ne plus recevoir des

dons. Il serait tant alors de procéder à ce que l'on pourrait appeler « l'éducation alimentaire » de la population, en passant par la sensibilisation sur les moyens et techniques utilisables pour parvenir à un soutien durable. Cela ne devrait pas poser de problème en milieu rural où les terres font rarement défaut. Il serait cependant nécessaire d'aider les populations à acquérir et réserver une quantité suffisante d'eau pour la réalisation de « l'éducation alimentaire ».

Il faudrait songer à éliminer l'aide alimentaire de gouvernement à gouvernement pour mieux cibler les groupes et régions qui ont un réel besoin de cette aide.

- Mettre fin à la "monétisation" de l'aide (une tonne d'aide alimentaire sur quatre est vendue sur les marchés locaux des pays bénéficiaires pour générer des fonds pour le développement) - Fournir une aide en espèces ou en bons alimentaires quand c'est possible, et n'utiliser que l'aide alimentaire en nature qu'en cas de pénurie et non pas en cas de problème d'accès à la nourriture.

- Améliorer les infrastructures (exemple : la réparation des routes) pour dynamiser les marchés locaux - L'aide alimentaire devrait résulter d'achats locaux ou régionaux au plus possible (pour redynamiser le développement agricole des pays à faible revenu), mais ne pas les rendre systématiques, car ils peuvent provoquer une hausse des prix locaux - Améliorer les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire, l'analyse des besoins d'aide d'urgence et le suivi des incidences de l'aide (pour que les donateurs et les bénéficiaires ne soit pas dans un phénomène d'assistance/assistanat lors des crises à répétition, mais dans une stratégie de développement à long terme.)

Nous recommandons aussi,

- La construction ou la rénovation d'infrastructures de stockage pour limiter les pertes des récoltes.

- Fournir un suivi et un soutien de développement agricole après l'aide d'urgence afin d'éviter les crises à répétitions.

- Permettre un accès à la formation et à la sensibilisation en matière de gestion, d'agronomie, d'élevage et de protection de l'environnement en amont des crises.

-Permettre une meilleure accessibilité des semences, matériels de bases, soins d'élevages.

-Garder une place suffisante à l'agriculture vivrière.

D'un point de vue un peu utopique, l'idéal serait que les Etats soutiennent un peu plus l'agriculture (pour une meilleure accessibilité à l'achat de semences, d'intrants, du cheptel, du matériel de base...). Cependant, nous avons conscience qu'il est difficile de le mettre en pratique quand on est dans une situation où « tout deviens prioritaire » et que les fonds manquent.

Dès lors, il nous semble opportun d'explorer d'autres méthodes pour parvenir à maîtriser l'insécurité alimentaire. Nous pensons à l'agriculture biologique qui peut être définie comme un système de production encourageant l'entreprise agricole à gérer ses ressources de façon cyclique et à augmenter la fertilité du sol en y accroissant la qualité et la quantité de matière organique. L'agriculture biologique vise donc à restreindre les apports de l'extérieur de la ferme en substituant aux engrais et aux pesticides synthétiques un environnement qui comprend une gamme très diversifiée d'espèces et une activité biologique importante. Pour obtenir une certification biologique, les agriculteurs doivent respecter un code de production basé sur la santé des sols et des animaux. En plus d'éviter les produits chimiques, ils doivent maintenir et améliorer la fertilité de la terre, veillée à sa protection et au bon traitement des animaux. La majorité des producteurs biologiques pratiquent une agriculture diversifiée, ce qui favorise le maintien d'un équilibre écologique. Les produits biologiques sont inspectés lors de leur production et de leur transformation par des organismes indépendants reconnus par le gouvernement, lesquels certifient que les cahiers de charge de l'agriculture biologique furent bel et bien respectés. L'agriculture biologique protège les sols et les cours d'eau puisque celle-ci repose sur la santé et la vitalité des sols. Les pratiques culturales qui lui sont associées préservent la fertilité des sols, tout en limitant substantiellement l'érosion, qui est la première source de dégradation des sols sur la planète. La rotation des cultures et les engrais verts sont des exemples de méthodes permettant d'améliorer la fertilité, la structure, la circulation de l'eau et la vie microbienne dans la terre. De plus, l'absence d'usage de pesticides, de lisiers, et l'encouragement à maintenir une couverture végétale maximale sur les parcelles cultivées, font que la pollution des eaux de rivières est évitée.

Il importe que l'État reconnaisse que la première finalité de l'agriculture, surtout lorsqu'elle est soutenue par des deniers publics, est de nourrir la population locale, et non pas d'approvisionner les marchés internationaux pour augmenter notre balance commerciale. C'est de là que l'agriculture tire sa légitimité. De même, les programmes gouvernementaux de soutien agricole, pour être légitimes, doivent offrir aux citoyens contribuables des avantages concrets.

Alors que les politiques actuelles de soutien de l'agriculture suscitent de plus en plus de mécontentement populaire parce qu'elles soutiennent l'agriculture industrielle d'exportation ayant des répercussions négatives sur l'environnement et le tissu social. Une politique de souveraineté alimentaire comporterait beaucoup d'avantages, dont celui de légitimer le soutien gouvernemental à l'agriculture. Les retombées positives d'une telle politique pour les

Sénégalais seraient nombreuses et incluent une revitalisation des régions, la création de milliers d'emplois, l'augmentation de notre niveau de sécurité alimentaire et la diminution de la pollution liée au transport des aliments.

Il est grandement temps de réviser le coût réel des politiques favorisant l'exportation, et de conduire une réflexion sur la revalorisation de la production locale pour la consommation locale en tant qu'outil pour atteindre la sécurité alimentaire et favoriser le développement régional.

Plusieurs organismes concernés par la sécurité alimentaire, dont l'OMS et la FAO, considèrent comme fondamentale la capacité des individus à exercer leurs préférences alimentaires. Ainsi, manger des aliments biologiques ne devrait pas constituer un luxe, mais un droit pour tout un chacun. Pourtant, le système agroalimentaire est de plus en plus à deux vitesses : les mieux nantis peuvent se procurer des aliments de qualité, dont les aliments biologiques, tandis que les plus démunis se retrouvent dans l'impossibilité d'exercer leurs préférences alimentaires, faute de moyens financiers.

La qualité des aliments biologique ne fait plus de doutes. Tel que mentionné plus tôt, ceux-ci sont exempts de résidus d'hormones et d'antibiotiques, et ne sont virtuellement pas contaminés par des résidus de pesticides. De plus, diverses revues sur le sujet tendent à démontrer que les aliments biologiques ont un contenu en vitamines et minéraux plus élevé que les aliments

conventionnels, ce qui peut permettre, dans le cadre d'une alimentation équilibrée, de compenser la chute du contenu nutritif des fruits et légumes conventionnels. Des recherches ont également démontré que les aliments «bio» contiennent plus d'antioxydants naturels – ces substances qui contribuent à protéger les humains de diverses maladies dont le cancer – que les aliments conventionnels.

Ces résultats, qui font partie d'un ensemble sans cesse grandissant d'études scientifiques, démontrent à quel point il est essentiel de garantir l'accessibilité aux aliments biologiques pour les personnes issues de tous les milieux socioéconomiques, et particulièrement pour l'ensemble des enfants du Sénégal.

Il est temps de construire la capacité de prise en charge citoyenne ; À ce niveau, force est de constater que nous sommes loin de la situation idéale. Dans le système agroalimentaire, le citoyen est encore relégué au rôle de simple consommateur, sans réelle possibilité de s'impliquer et de prendre en charge sa sécurité alimentaire. Les initiatives citoyennes intéressantes dans ce domaine, telles que l'Agriculture soutenue par la communauté, l'agriculture urbaine, les jardins et les cuisines collectives, ainsi que les coopératives d'alimentations, demeurent malheureusement limitées et marginales, entre autres parce qu'ils ne bénéficient que de peu de soutien gouvernemental. Mais pire encore est le manque d'informations simples, claires et non partisans dont bénéficieraient les citoyens pour effectuer leurs choix alimentaires. La manifestation la plus fragrante de cette situation se retrouve dans le fait qu'il est toujours impossible de savoir quels aliments contiennent des OGM et lesquels n'en contiennent pas. Avec l'effritement des connaissances culinaires et l'éloignement croissant de la source de production des aliments, nous sommes de moins en moins conscients de ce que nous mangeons réellement, et cela ne signifie rien de bon pour notre sécurité alimentaire collective.

À la lumière de ces observations, on constate que le niveau de sécurité alimentaire dont jouissent les Sénégalais est très variable. Si certains bénéficient d'une relative sécurité alimentaire grâce à une bonne accessibilité à des aliments de qualité, comme les aliments «bio», ils demeurent peu nombreux. De plus, les nombreux produits agrochimiques se retrouvant dans notre assiette créent des doutes quant à la sécurité sanitaire à long terme des

aliments que nous consommons. Également, l'agriculture conventionnelle, par tous ses effets négatifs, notamment par la diminution du nombre de fermes, par l'utilisation massive de pesticides, par la perte de biodiversité ainsi que par la dégradation des terres arables, menace notre sécurité alimentaire à tous. Sans oublier que la concentration de l'industrie agroalimentaire et la mondialisation du commerce des aliments nous font perdre le contrôle sur nos approvisionnements alimentaires, ce qui menace également notre sécurité alimentaire collective.

# Conclusion

Pour conclure, l'aide alimentaire a connue de nombreux changement depuis les années 1950 à aujourd'hui.

Elle est bien sûre nécessaire et pertinente pour la survie des populations lors de situations de crises.

Cependant, comme nous avons pu le voir, cette aide à des limites et des effets pervers. Nous pensons que l'aide des pays du nord envers les pays du sud est trop tournée vers des stratégies politique et économique au détriment du « sens » premier d'une aide. Bien que des réformes ont été réalisées ; que la perception de l'aide alimentaire à évolué ; que les besoins, les populations et les conséquences engendrées par cette aide sont de plus en plus pris en compte ; beaucoup reste à faire.

Les Puissances du Nord ont-elles intérêts à la diminution des besoins d'aides, qu'elles soient alimentaire ou autre ?

Un constat non négligeable est à souligner : Les prix élevés des denrées alimentaires sont les principaux responsables. Ces dernières années, c'est entre 2003-05 et 2007 que la faim chronique a le plus progressé. Selon des estimations provisoires de la FAO, 75 millions de personnes sont venues s'ajouter, en 2007, au nombre total de personnes sous-alimentées par rapport à la période 2003-05. Même si plusieurs facteurs peuvent être invoqués, les prix alimentaires élevés font basculer des millions de personnes dans l'insécurité alimentaire, aggravent les conditions de nombreuses personnes qui étaient déjà en situation d'insécurité alimentaire et menacent la sécurité alimentaire mondiale à long terme. Les ménages les plus pauvres, sans terre et dirigés par des femmes sont les plus durement touchés. La grande majorité des ménages urbains et ruraux des pays en développement comptent sur des achats alimentaires pour se nourrir et sortent donc perdants de la crise alimentaire, au moins dans le court terme. Des prix alimentaires élevés réduisent les revenus réels et aggravent l'insécurité alimentaire et la malnutrition au sein de la population pauvre en diminuant la quantité et la qualité des aliments consommés. Les interventions initiales des

gouvernements n'ont eu que des effets limités. Pour contenir les effets négatifs de la hausse des prix alimentaires, les gouvernements ont adopté diverses mesures comme le contrôle des prix et les restrictions à l'exportation. Ces mesures, prises pour protéger dans l'immédiat le bien-être social, sont souvent ponctuelles et risquent de se révéler inefficaces et non viables. Certaines d'entre elles ont eu des effets dommageables sur les niveaux et la stabilité des prix alimentaires dans le monde. À long terme, des prix alimentaires élevés représentent une occasion à saisir pour l'agriculture des pays en développement, y compris pour les petits exploitants agricoles, à condition d'aller de pair avec la fourniture de biens publics essentiels. Les gains des petits exploitants pourraient être à la base d'un développement économique et rural plus vaste. On voit les gains immédiats pour les ménages agricoles mais à plus long terme, d'autres ménages ruraux pourraient bénéficier de cette conjoncture si des prix plus élevés permettaient d'accroître la production et de créer des emplois. Il est essentiel d'adopter une approche globale sur deux fronts. Les gouvernements, les bailleurs de fonds, les Nations Unies, les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé doivent immédiatement combiner leurs efforts afin d'adopter une approche sur deux fronts pour faire face aux prix élevés des denrées alimentaires et à leurs conséquences sur la faim dans le monde: mesures permettant au secteur agricole, et surtout aux petits exploitants dans les pays en développement, de répondre à la crise alimentaire. Mettre des programmes de protection sociale pour les personnes qui souffrent le plus de l'insécurité alimentaire et qui sont les plus vulnérables, est un enjeu mondial, qui exige une réponse mondiale.

# Table des matières

<b>DEDICACES</b>	<b>2</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES SIGLES</b>	<b>4</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
A. Problématique	12
B. Recherche documentaire	15
C. Clarification des concepts	24
D. Objectifs de recherche	26
E. Méthodologie de recherche	28
F. Difficultés rencontrées	28
<b>Chapitre 1 : La Croix Rouge Sénégalaise</b>	<b>30</b>
A. Présentation et historique de la Croix Rouge Sénégalaise	30
<b>1. Présentation de la CRS</b>	<b>30</b>
a.Mission de la Croix-Rouge Sénégalaise	30
b.Structuration et fonctionnement de la Croix-Rouge Sénégalaise	31
c.L'Assemblée Générale	31
d.Le Conseil d'administration	31
e.Composition et rôles du bureau national de la Croix-Rouge Sénégalaise	32
f.Composition et missions des comités régionaux, départementaux et locaux	32
g.Composition et missions du Comité national	33
h.Les départements techniques de la Croix-Rouge Sénégalaise	33
i.Le département de l'administration générale, de la comptabilité et des finances (DAGCF)	33
j.Le département santé(DS)	33
k.Le département opérationnel et logistique(DOLOG)	34
l.Personnel de la CRS	34
m.Sources de financement	35
<b>2. Les partenaires</b>	<b>35</b>
<b>3. Organigramme</b>	<b>37</b>
<b>4. Les différentes activités de la Croix Rouge Sénégalaise</b>	<b>38</b>
a.Préparation aux situations d'urgence	38
b. Réponse aux secours d'urgence	38
c. Diffusion / Promotion des Valeurs humanitaires	38
d.Santé et Assistance aux personnes et groupes vulnérables	38
e. Education	38
<b>5. Protocole d'accord entre le PAM et la CRS</b>	<b>39</b>
a.Obligations de la CRS	39
b.Obligations du PAM	43
c. Paiements	45
d. Visibilité et Information Publique	47
e. Pertes des vivres et dommages	47
f. Protection des populations vulnérables en situation de crise humanitaire, y compris contre les actes d'exploitation et d'abus sexuel	47
g. Force majeure	48
h. Arbitrage	48
i. Clause d'immunité	48
	<b>83</b>

6.	<b>Processus de recensement des ménages vulnérables</b>	49
a.	Orientation	49
b.	Recensement des ménages vulnérables	49
c.	Synthèse	50
7.	<b>Le transport et le stockage des vivres</b>	50
a.	Stockage principal des vivres :	50
b.	le stockage secondaire des vivres :	50
c.	Système de transport des vivres	52
d.	Réception et stockage	54
8.	<b>Le processus de distribution des vivres de la CRS</b>	55
a.	Remplissage des cartes de bénéficiaires	55
b.	Remise des cartes dans les villages et convocation des populations	56
c.	Distribution des vivres	56
<b>Chapitre 2 : La logistique de distribution</b>		<b>59</b>
A.	Le concept de distribution	59
1.	<b>Définition</b>	59
2.	<b>Les modes de distribution</b>	59
3.	<b>La distribution directe</b>	59
4.	<b>La distribution indirecte</b>	60
5.	<b>La distribution centralisée</b>	60
6.	<b>La distribution décentralisée</b>	60
7.	<b>La distribution à date fixe</b>	60
8.	<b>La distribution ouverte</b>	60
9.	<b>La distribution par parachutage</b>	61
<b>Chapitre 3 : La logistique humanitaire</b>		<b>62</b>
A.	Définition	62
B.	Fonctionnement	63
1.	<b>Le transport</b>	64
a.	Aérien	64
b.	Routier	65
c.	Ferroviaire	65
d.	Maritime	65
2.	<b>Le stockage</b>	65
a.	L'entrepôt général d'expédition	65
b.	L'entrepôt de rotation lente	66
c.	L'entrepôt de rotation rapide	66
3.	<b>L'expédition</b>	66
4.	<b>La gestion des hommes</b>	67
<b>TROISIEME PARTIE : ANALYSE CRITIQUE ET RECOMMANDATIONS</b>		<b>68</b>
A.	Analyse critique	68
B.	Recommandations	75
<b>CONCLUSION</b>		<b>81</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b>		<b>83</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>		<b>85</b>
<b>ANNEXES</b>		<b>86</b>

# Bibliographie

ABBOTT PC ET MCCARTHY FD, 1983, Potential welfare losses due to tied food aid, *Journal of Agricultural Economics* N°31, Mars 1983.

ADE et SOLAGRAL, on fait en 1994, une Evaluation de la contribution de l'aide alimentaire européenne à la sécurité alimentaire, Résumé et extraits du rapport final rapport final, Septembre 1994.

AZOULAY G et DILLON JC, précisent en 1993, dans La sécurité alimentaire en Afrique : manuel d'analyse et d'élaboration des stratégies, Karthala, 1993.

BESSIS S, 1985, L'arme alimentaire, La Découverte, 1985.

BEZUNEH M, DEATON B ET NORTON G, 1988, Food aid impacts in rural Kenya, *American Journal of Agricultural Economics*, Vol 70, N°1, Février 1988.

PROTOCOLE D'ACCORD: N° ACCORD IPSR 200138/2012/GFD/XX  
Entre le PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL Et le PARTENAIRE DE COOPERATION:  
La CROIX-ROUGE SENEGALAISE

**Evaluation de la sécurité alimentaire dans les zones à risque**  
Note de Synthèse (OXFAM AMERICA, WORLD VISION)

Croix- Rouge Sénégalaise Comité National  
Département des Opérations et de la Logistique : PROPOSITION D'ACTIVITÉS D'ASSISTANCE EN FAVEUR DES POPULATIONS TOUCHÉS PAR L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE (AVRIL – JUIN 2012)

Défis Sud n°94-Bimestriel-Avril, Mai 2010

Sécurité Alimentaire et Implications Humanitaires en Afrique de l'Ouest et au Sahel FAO, Février 2012.

UEMOA – SENEGAL: Appui à la mise en œuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire, Programme régional de sécurité alimentaire.

Approche de l'insécurité alimentaire au Sahel par la Croix-Rouge Croissant-Rouge, FICR



# **Annexes**

- I. Questionnaire Croix-Rouge Sénégalaise
- II. Questionnaire Bénéficiaires
- III. Niveau d'insécurité alimentaire par régions
- IV. Lettre de voiture
- V. Fiche de recensement des ménages bénéficiaires
- VI. Fiche de stocks des vivres
- VII. Fiche de distribution des vivres



# Questionnaire Croix-Rouge

## Relations avec les partenaires (PAM)

1. Période de planification convenue ?
2. Estimation du nombre de bénéficiaires ?
3. Critères d'attributions pour une zone ?
4. Moyens utilisés pour la distribution ?

## Acheminement :

5. Quels moyens de transport utilisez-vous ?
6. Durée ?
7. Coût ?

## Réception - Entreposage :

8. Lieu de stockage ?
9. Durée de stockage ?
10. Conditions de stockage ? (hygiène, humidité,)
11. Modalités (optimisation de l'entreposage des denrées) ?
12. Sécurité ?

Distribution : (relation avec les autorités : élus, forces de l'ordre, chefs de village, représentants)



# Questionnaire Bénéficiaires

## Section 1 : le choix des bénéficiaires

1. Est que les critères de sélection pour bénéficier des aides vous paraissent justes ?
2. Le nombre de bénéficiaires choisi par famille vous paraît il juste ?
3. Quels autres critères devraient être pris en compte dans la sélection des bénéficiaires ?

## Section 2 : l'aide alimentaire

4. Avez-vous la sensation d'être aidé ou avez-vous l'impression d'être secourus ?
5. L'aide alimentaire apporté par la croix rouge est-elle suffisante ?
6. Les points de ravitaillement sont-ils à votre avis assez proches de chez vous ?
7. Le système de distribution mis en place est-il efficace ?
8. Vous paraît-il utile de commencer la campagne de distribution plus tôt dans l'année ?
9. Est ce que ce qu'on vous donne comme nourriture vous paraît utile ou dérisoire par rapport à vos besoins ?
10. Nécessitez-vous d'une aide différente, autre que la nourriture (ex : vêtements, médicament...)



Régions	Département	Arrondissement	Communautés Rurales/villages	Population affectée 2012	Priorité
Kaffrine	Kaffrine	Katakel	Toute la CR de Diokoul Mbelbouck	15 289	1
	Birkelane	Mabo	Toute la CR de Mabo	8 707	1
	Malen Hodar	Sagna	Toute la CR de Sagna	3 103	1
				<b>27 099</b>	
Kaolack	Nioro	Médina Sabakh	Toute la CR de Médina Sabakh	5 544	1
			Toute la CR de Ngayène	6 236	1
				<b>11 780</b>	
Kédougou	Saraya	Bembou	Toute la CR de Médina Baffé	3 465	1
	Salémata	Dakatély	Tout l'arrondissement	5 457	1
				<b>8 922</b>	
Kolda	Vélingara	Pakour	Toute la CR de Pakour	6 978	1
			Toute la CR de Wassadou	11 742	1
			Toute la CR de Paroumba	14 974	1
	Kolda	Mampatim	Toute la CR de Coumbacara	7 727	1
		Dioulacolon	Toute la CR de Tankanto Scale	8 898	1
			Toute la CR de Médina El Hadj	7 049	1
				<b>57 369</b>	
Louga	Louga	Coki	Toute la CR de Coki	14 181	1
	Kébémér	Sagatta Guett	Toute la CR de Ngourane Woloff	5 375	1
	Linguère	Dodji	Toute la CR de Ouarkhokh	9 589	1
		Barkédji	Toute la CR de Thiargny	4 924	1
				<b>34 069</b>	
Matam	Kanel	Bokiladji	Onze Villages (CR de Bokiladji)	3 941	1
		Orkadiéré	Sept Villages (CR de Aouré)	11 143	1
		Ouro Sidi	Sept Villages (CR de Ndendory)	5 222	1
				<b>20 306</b>	
Sédhiou	Sédhiou	Diendé	Commune de Diannah Malari	962	1
			Toute la CR de Diannah Ba	3 323	1
			Toute la CR de Samé Kanta peulh	1 861	1
			Toute la CR de Oudoucar	9 023	1
				<b>15 168</b>	

Régions	Département	Arrondissement	Communautés Rurales/villages	Population affectée 2012	Priorité
Ziguinchor	Bignona	Kataba 1	Toute la CR de Kafountine	18 386	2
	Ziguinchor	Niaguis	Toute la CR de Adéane	13 272	2
			Toute la CR de Enampor	4 427	2
		Niassia	Toute la CR de Niassia	3 297	2
	Oussouye		Toute la CR de Oukout	5 313	2
Oussouye		Toute la CR de Santabia manjack	2 831	2	
				<b>47 526</b>	
Diourbel	Bambèye	Baba Garage	Toute la CR de Ndindy	5 878	3
			Toute la CR de Baba Garage	6 320	3
		Kaël	Toute la CR de Kaël	2 315	3
		Ndame	Toute la CR de Missirah	2 437	3
				<b>16 950</b>	
Fatick	Fatick	Tattaguine	Toute la CR de Tattaguine	10 794	3
				<b>10 794</b>	
Louga	Linguère	Dodji	Toute la CR de Dodji	4 838	3
			Toute la CR de Thiamène Djoloff	5 465	3
			Toute la CR de Boulal	4 163	3
	Kébémér	Sagatta Guett	Tout l'arrondissement	22 872	3
			Tout l'arrondissement	28 610	3
				<b>65 948</b>	
Matam	Matam	Agnam Civol	Tous les villages de l'arrondissement sauf les villages de Kobilo1, Kobilo 2, Kobilo 3 et de Dabia dans la CR de Dabia.	18 782	3
			Village de Dondou (CR de Bokidiawé)	1 920	3
	Kanel		Toute la Commune de Kanel	4 008	3
			Toute la Commune de Semmé	2 007	3
			Toute la Commune de Banadji – Sinthiou Bamambé	2 840	3
					<b>29 557</b>
Saint Louis	Podor	Gamadji Saré	Tout l'arrondissement	42 078	3
		Cas-Cas	Tout l'arrondissement	26 211	3
				<b>68 289</b>	

- Niveau d'insécurité alimentaire de 30 à 39%.
- Niveau d'insécurité alimentaire de 40% à 59%.
- Niveau d'insécurité alimentaire de 60% à plus.